A high-angle, slightly blurred photograph of several children playing hopscotch on a paved surface. The hopscotch grids are drawn in red, green, and blue chalk. In the foreground, a young boy in a white polo shirt is jumping. Behind him, a girl in a pink dress is also jumping. To the right, another girl in a black dress with white sleeves is jumping. A person in a red shirt is partially visible in the upper right corner. The overall scene is bright and active.

GROUPE SOS JEUNESSE EN 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

GroupesOS
Jeunesse

**GROUPE SOS
JEUNESSE
EN 2021**
RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

| | |
|---|----|
| Que retenir de cette année 2021 ? | 6 |
| Le Groupe SOS en bref | 8 |
| Les activités Jeunesse en bref | 10 |
| Nos établissements en métropole et outre-mer | 14 |
| La gouvernance de l'association Groupe SOS jeunesse | 16 |
| Le projet associatif de l'association Groupe SOS jeunesse | 18 |
| Préambule | 21 |
| Une association en développement | 22 |
| Notre mobilisation pour une meilleure protection de la jeunesse | 24 |
| La vie dans nos établissements | 26 |
| Notre activité en 2021 | 30 |
| L'activité dans les dispositifs de milieu ouvert | 32 |
| L'activité dans les dispositifs d'hébergement | 38 |
| L'activité dans les dispositifs de prise en charge du handicap | 48 |
| L'activité dans les dispositifs d'enseignement et insertion professionnelle | 50 |
| L'activité de Plateforme i | 52 |
| La qualité de vie au travail | 54 |
| La démarche d'amélioration continue | 56 |
| Quelques éléments financiers | 57 |
| Perspectives pour 2022 | 58 |

Que retenir de cette année 2021 ?

LE PÔLE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

L'année 2021 est celle de l'aboutissement du travail engagé sur le projet associatif. Un projet qui a impliqué de nombreux professionnels puisque des groupes de travail se sont constitués sur tous les établissements pour réfléchir à nos valeurs, nos missions et nos principes d'action. Les remontées du terrain, foisonnantes et riches, nous ont nourris et votre engagement dans ce projet nous a obligés. Les échanges du comité de pilotage composé de directeurs ont été parfois houleux, toujours passionnés. Il ne s'est pas simplement agi de respecter une obligation réglementaire mais bien de donner naissance à un projet qui nous rassemble, le premier depuis la fusion des associations Insertion et Alternatives et JCLT.

Un projet ambitieux qui affirme la liberté comme refus du déterminisme social et promeut l'éducation comme un indispensable outil pour accéder à cette liberté. Un projet politique qui reconnaît l'Autre dans sa différence et la considère comme une richesse. Un projet qui reconnaît le rôle des affects dans la construction de la relation éducative et qui assume la nécessaire part de risque dans nos actions.

Toutefois, ce projet n'est rien sans la présence au quotidien des professionnels qui interviennent au sein des établissements pour éduquer et protéger les enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons.

L'année 2021 a également été une année de mobilisation de l'association GROUPE SOS Jeunesse pour porter au niveau national la nécessaire revalorisation des métiers de l'enfance et voir étendues au champ social les revalorisations salariales du Ségur de la santé. Nous avons été entendus avec tous les acteurs du secteur et les annonces faites en février 2022 dans le cadre de la



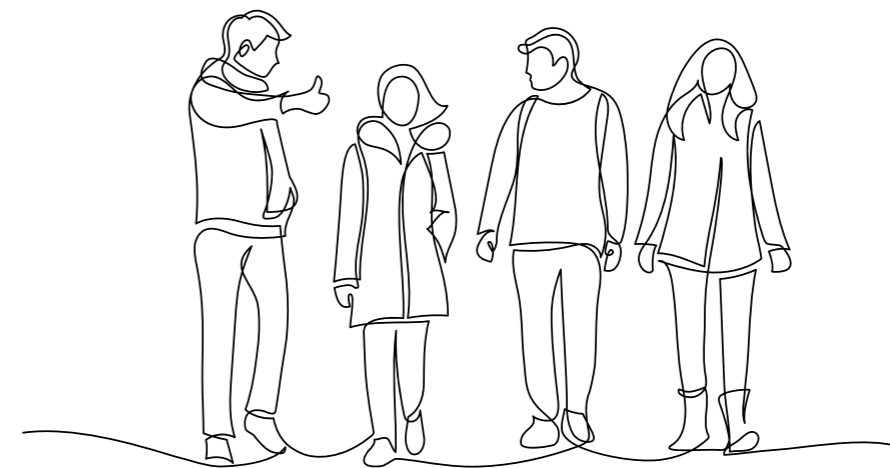
Flavie MEKHARCHI
Directrice générale adjointe
de l'association GROUPE SOS Jeunesse
et membre du Directoire

conférence des métiers du travail social viennent réparer une injustice. Toutefois, nous sommes encore loin du compte et nous poursuivons notre mobilisation pour faire évoluer un cadre conventionnel obsolète et ainsi rendre durablement nos métiers attractifs.

Cette année encore, nous avons mis l'accent sur la formation de nos professionnels et soutenu les parcours de formation au travers du financement d'un plan de développement des compétences bien au-delà de nos obligations légales.

En janvier 2021, suite à l'appel à projet publié par le Conseil départemental de l'Hérault, l'association Groupe SOS Jeunesse a été autorisée par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 26 mai 2021 à créer une structure expérimentale de mise à l'abri de mineurs non accompagnés, filles et garçons, primo arrivants sur le département de l'Hérault. D'une capacité de 50 places, il s'agit du premier établissement de l'association à accueillir des jeunes MNA dans le cadre d'une mise à l'abri avant évaluation de leur minorité. L'établissement a ouvert le 26 juin 2021 et a finalisé sa montée en charge au mois de septembre.

Enfin et peut-être surtout, il faudrait retenir de cette année toutes les initiatives, les expérimentations, les projets mis en œuvre au sein des établissements de l'association, que ce soit les séjours familiaux, l'aménagement des salles Snoezelen, les clips, les actions de solidarité, les courts-métrage... et bien d'autres actions encore qui constituent le cœur de nos missions et démontrent la richesse de nos interventions.



LE PÔLE PÉNAL ET MÉDICO-SOCIAL

Dans le contexte difficile d'une seconde année marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, les professionnels de l'association sont restés fortement mobilisés pour assurer la continuité de l'activité des établissements, au service des missions portées auprès des mineurs et jeunes majeurs accueillis.

Les activités au pénal

L'association s'est engagée dans les Etats Généraux du Placements, initiés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), en participant à son Groupe Projet, ainsi qu'à nombre de groupes de travail destinés à faire émerger des propositions au plus près du terrain. Ce processus donnera lieu à la présentation des orientations retenues par la PJJ lors des Assises programmées pour le 3 octobre 2022.

L'année 2021 a, en outre, vu l'entrée en vigueur du Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), le 1er octobre, en lieu et place de l'ordonnance du 2 février 1945. Cette évolution législative aura des conséquences sur la vie des établissements au pénal, notamment avec les rythmes nouveaux des procédures introduits par la césure (une audience statuant sur la culpabilité, puis, dans les 6 mois, une audience statuant sur la peine). Il est, bien évidemment, trop tôt pour statuer sur ces conséquences, mais l'adaptabilité des établissements sera sans doute mobilisée.



Philippe CAUMARTIN
Directeur Général
Adjoint de l'Association
GROUPE SOS Jeunesse

Enfin, l'association a poursuivi le déploiement des 6 CEF pour lesquels elle a été retenue à ce jour. La construction du CEF de Saint Nazaire a été initiée, qui devrait conduire à son ouverture en octobre 2022.

Les activités médico-sociales

Comme les autres établissements de l'association, les ITEP et SESSAD ont été impactés par la crise sanitaire, et plus particulièrement, en septembre/octobre, en lien avec l'obligation vaccinale. En Guyane, l'établissement a été contraint de réduire et d'aménager ses activités pour faire face au refus de vaccination de certains professionnels et aux difficultés rencontrées pour les remplacer.

Le DITEP de Seine-Saint-Denis a finalisé la montée en charge des 20 places de son SESSAD créé en septembre 2020, portant à 60 places sa capacité autorisée.

Transversal à l'ensemble de l'association, et suite aux perspectives dessinées dans son récent projet associatif, un groupe de travail, composé de directeurs et directeurs départementaux, a été constitué, qui va débiter ses travaux relatifs aux interventions fondées sur les données probantes dès janvier 2022. Cette orientation fait suite à l'expérimentation menée depuis 3 ans par le CEF de Guadeloupe, déployant un programme ambitieux de développement des compétences psychosociales des mineurs accueillis.

Le Groupe SOS

Un groupe associatif leader de l'entrepreneuriat social en Europe

Le Groupe SOS regroupe 650 associations, entreprises sociales et établissements, qui combattent, agissent et innovent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS combat toutes les formes d'exclusions, mène des actions de terrain pour favoriser l'accès de toutes et tous à l'essentiel, en venant notamment en aide à des associations et des entreprises sociales pour sauvegarder leurs activités et leurs emplois, et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Non-lucrative, sans actionnaire, le Groupe SOS et ses 22 000 personnes employées agissent en France et dans plus de 40 pays, auprès de 2 millions de bénéficiaires.

2 millions
de bénéficiaires

22 000
personnes
employées

15 000
bénévoles

650
associations,
entreprises sociales
et établissements



Pour les personnes en situation de vulnérabilité

Proposer une offre complémentaire aux hôpitaux publics.

Nos hôpitaux privés à but non lucratif sont présents sur des territoires parfois menacés par la désertification médicale.

14 établissements et services, dont 10 hôpitaux à but non lucratif, assurent la prise en charge de pathologies nécessitant une approche pluridisciplinaire et novatrice: cancérologie, analyse du sommeil...

Accueillir tous les seniors, quels que soient leurs revenus.

Plus de 110 établissements et services, dont 70 résidences d'accompagnement pour aînés, non-lucratives. Quels que soient leurs revenus, nous déployons des services de qualité, accessibles. Les activités du Groupe SOS auprès des seniors ont été reconnues d'utilité publique.

Accompagner les enfants et adultes en situation de handicap vers une autonomie maximale.

Près de 5500 enfants et adultes en situation de handicap sont accompagnés par des professionnels qui œuvrent à favoriser leur bien-être au quotidien.

Agir pour les personnes sans domicile fixe.

Le Groupe SOS agit pour les personnes sans-abri, via des hébergements d'urgence et des logements intégrant un suivi social, et en accompagnant chaque personne, selon ses besoins, vers un logement pérenne, l'emploi et l'accès aux droits. Nous proposons également des accompagnements pour les personnes SDF présentant des pathologies chroniques ou invalidantes.

Accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Avec 3700 places d'hébergement et une quarantaine de services à destination des personnes en exil, pendant leurs démarches d'asile ou après l'obtention, le Groupe SOS agit pour favoriser leur intégration globale et harmonieuse en France, en les accompagnant vers le logement, l'emploi, l'accès aux droits, la santé — en particulier la santé mentale.

Assurer un suivi renforcé pour les personnes sous l'autorité de la justice.

9 établissements et services participent à

l'encadrement de 300 bénéficiaires, en particulier des auteurs de violences conjugales, et des personnes appréhendées ou condamnées pour faits de terrorisme.

Soutenir les personnes souffrant d'addictions.

Sans jamais porter de jugement, plus de 50 structures et services veillent à proposer la meilleure réponse à la problématique de chacune.

Favoriser l'accès à la santé des groupes minorisés.

Personnes LGBTQI+, travailleurs-euses du sexe, personnes en situation de prostitution et victimes de la traite des êtres humains, en situation d'exil... le Groupe SOS accompagne celles et ceux qui cumulent souvent vulnérabilités et stigmatisations.

Accueillir les femmes en situation d'exclusion.

Des solutions d'accompagnement et d'hébergement sont proposées aux femmes exposées aux violences, à la précarité, à l'éloignement de l'emploi...

Lever les barrières à l'emploi et participer à l'inclusion professionnelle.

Plus de 3 000 personnes sont actuellement en réinsertion professionnelle au Groupe SOS, dans plus de 15 métiers.

Pour les territoires

Revitaliser les zones rurales, les quartiers prioritaires et les centres-villes désertifiés.

1000 cafés contribue à redynamiser les communes rurales, en rouvrant des cafés multiservices et en soutenant les derniers existants. La clé? Imaginer des cafés aux côtés des habitant.e.s, avec Hacktiv, partenaire des collectivités pour promouvoir l'engagement citoyen.

Auxilia, en transition socio-écologique, accompagne les territoires vers un développement soutenable, résilient et désirable.

Wimoo propose des solutions pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale, en développant des plateformes de mobilité sur tous les territoires.

Préserver le patrimoine naturel français.

Les Brigades Nature forment des personnes éloignées de l'emploi aux métiers verts et proposent des prestations d'aménagement et entretien des espaces verts et naturels.

Les 2 bateaux de Wings of the Ocean permettent 300 dépollutions par an.

1 500 hectares d'espaces naturels sont protégés aux marais du Vigueirat, en Camargue.

Sauvegarder les sites patrimoniaux emblématiques et déployer des lieux culturels innovants.

Le Groupe SOS a permis l'ouverture et la sauvegarde de lieux, alliant patrimoine, innovation et impact social: la Citadelle, à Marseille; la salle Rameau et H7 à Lyon; Creatis, résidence pour les entrepreneurs des médias et de la culture à Paris; Commune Image, cœur du cinéma indépendant en Seine-Saint-Denis; l'agence d'ingénierie culturelle Le troisième pôle...

Acta Vista œuvre à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi en les formant à la restauration du patrimoine.

Agir pour le « mieux manger pour tous » et pour la solidarité alimentaire.

Avec Fermes d'Avenir et BlueBees, qui accélèrent

la transition agricole; avec les Manufactures (de légumes, de pain, de bière...), qui transforment leurs produits en circuits courts; avec Silver Fourchette, qui promeut une alimentation santé et plaisir pour les seniors; et aux côtés d'ANDES - les épiceries solidaires, qui facilitent l'accès à des produits à moindre coût, tout en proposant un accompagnement social.

Défendre les droits humains, l'environnement, et œuvrer pour une économie plus inclusive et durable dans le monde.

Travaillant en collaboration avec des acteurs locaux publics et privés, nos ONG agissent pour l'amélioration de la santé et de l'éducation (Santé Sud, Afghanistan Libre, Play International), l'environnement (Planète Urgence) et l'emploi (PPI, PULSE, Ateliere Fara Frontiere), principalement dans les pays en développement.



Pour les générations futures

Favoriser l'inclusion dès les premiers pas.

3 800 enfants sont accueillis au sein des crèches Crescendo, qui contribuent à l'épanouissement de chaque enfant en respectant sa singularité. L'accueil des enfants en situation de handicap et le respect de la mixité sociale sont deux priorités des équipes.

Soutenir les enfants, les adolescent.e.s et les jeunes adultes en difficultés ou en danger.

Nos professionnels proposent un accompagnement avec hébergement ou en milieu ouvert à plus de 17 000 jeunes, pour fournir des réponses adaptées aux parcours et aux besoins des jeunes et leurs familles.

Accompagner les jeunes sans emploi ni formation.

Plateforme i propose des programmes de remobilisation pour les jeunes décrocheurs.

Nos Centres de Formation des Apprentis (CFA) proposent des parcours pour les métiers du soin et du social.

Éveiller l'esprit critique des nouvelles générations et leur capacité à se forger une opinion.

Plus de 5 000 ateliers d'éducation critique aux médias, principalement auprès de jeunes défavorisés, sont dispensés par Mouvement Up au sein d'établissements scolaires ou centres socio-éducatifs.

Apporter des solutions concrètes pour les jeunes vulnérables.

Avec le parrainage aux côtés de Parrains Par Mille, grâce au sport comme outil de lutte contre les exclusions, avec Play International et Point Sud, et à travers le tourisme social par ADEPPA, le groupe privilégie toujours l'éducation et le mentorat.

Conseiller les entreprises dans l'anticipation de l'avenir.

Groupe SOS Consulting collabore avec les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux à leur stratégie. Impact Tank rassemble des experts pour penser la mesure d'impact des innovations sociales. Impact Campus développe des compétences pour un monde qui change.

Favoriser les modes de consommation de demain.

Nos boutiques Altermundi proposent des produits éco-responsables, favorisent des matières premières choisies rigoureusement, et encourageant de nouveaux modes de consommation durables.

Réinventer l'évènementiel, entre excellence et conscience

Té réinterprète les codes de la gastronomie et de la réception, avec la cuisine consciente de Traiteur Té, et propose des événements au goût du jour au sein des lieux évènementiels Pavillon Élysée Té et L'Usine Té.

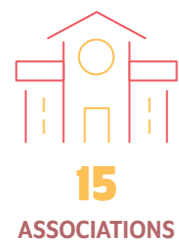


LES ACTIVITÉS JEUNESSE en bref

De l'accueil et l'accompagnement des tout-petits aux jeunes majeures, le GROUPE SOS Jeunesse a su progressivement développer ses activités afin d'associer prévention, protection et éducation. Les 15 associations proposent des solutions diversifiées qui permettent d'apporter des réponses adaptées aux parcours et aux besoins des jeunes et de leurs familles. Nous sommes présents sur les champs de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la justice pénale des mineurs et du médico-social, et sommes largement implantés en métropole et en Outre-Mer. Cette situation nous permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques de l'enfance et des besoins des publics et des territoires.



LES ACTIVITÉS JEUNESSE



PRÉSENCE
DANS

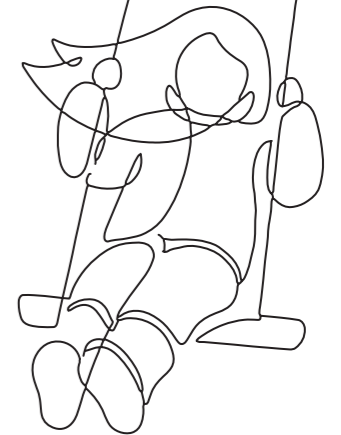
11
RÉGIONS

4
DROM-COM

Le rapprochement associatif qu'est-ce que c'est ?

Depuis sa naissance en 1984, le GROUPE SOS a accompagné de nombreuses associations et entreprises à impact positif, en lien avec les besoins des équipes gouvernantes. Il propose un mode de rapprochement innovant : le rapprochement associatif. Il s'agit d'un processus juridique permettant à une association de rejoindre le Groupe.

Les membres de l'Assemblée générale de l'association décident volontairement de s'adosser au GROUPE SOS. Le rapprochement associatif permet notamment, si besoin, à la nouvelle association de garder son identité et une grande autonomie de gestion, en accord avec son histoire et ses activités.



PETITE
ENFANCE

FAVORISER L'ÉVEIL DE CHAQUE ENFANT,
ACCOMPAGNER LEURS PARENTS

Alema : L'association a pour mission de répondre aux demandes de garde en crèche ou en centre de loisirs pour les enfants et adolescents.

ALEMA a rejoint le Groupe SOS en 2017.

Crescendo : L'association assure depuis plus de 50 ans la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Ouvertes à tous et conformes à nos valeurs de respect de la différence et de promotion de la mixité, nos structures accueillent des enfants en situation de handicap.

Crescendo a rejoint le Groupe SOS en 2005.

OCM Ceasil : Le Centre de protection maternelle et infantile d'OCM Ceasil propose un accueil de puériculture, des ateliers collectifs pour les jeunes enfants, des consultations médicales. Par ailleurs, l'équipe du Centre propose aux parents un accompagnement individuel et adapté.

OCM Ceasil a rejoint le Groupe SOS en 2017.





**JUSTICE
PÉNALE
DES
MINEURS**



**PROTECTION
DE L'ENFANCE**



**ENFANCE
ET HANDICAP**

DONNER LES MÊMES CHANCES À CHAQUE ENFANT ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT

Aide aux Mères et aux Familles à Domicile :

L'association a pour but d'aider les familles avec des enfants lorsqu'elles vivent des événements particuliers, tels que : le handicap, la maladie, une grossesse, une naissance, une surcharge de travail, une séparation, des difficultés sociales. Les professionnels interviennent au sein des familles dans un objectif de prévention, d'éducation, d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

L'AMFD a rejoint le Groupe SOS en 2019.

Espace Familles Loiret :

L'association gère le Centre Espace Familles Loiret, spécialisé dans les consultations familiales. L'approche familiale permet d'appréhender les difficultés que rencontrent les familles dans toutes leurs complexités individuelle, relationnelle et sociale. Elle contribue par des entretiens à faire évoluer la nature des relations intrafamiliales et à mobiliser les compétences parentales.

Espace familles Loiret a rejoint le Groupe SOS en 2018.

GROUPE SOS Jeunesse :

L'association conçoit et met en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge auprès de jeunes, d'adolescents et d'adultes en difficulté sociale en lien avec l'environnement familial, social et économique.

Groupe SOS Jeunesse, issu de la fusion de JCLT et Insertion et Alternative, a vu le jour en 2016.

Le Cap :

L'association le Cap est née en 1994 avec la création du foyer les Tourelles et gère aujourd'hui 6 services et établissements de placement au civil et au pénal à Montluçon et à Pionsat.

Le Cap a rejoint le Groupe SOS en 2015.

Dans les DROM :

AAPEJ : Fondée en 1936 à la Réunion, l'association assure la prise en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, l'association gère plusieurs structures au pénal et civil.

L'AAPEJ a rejoint le Groupe SOS en 2012.

Le Renouveau : La maison d'enfants ouverte en 1945 accompagne des mineurs et jeunes majeurs orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge pour enfants.

Le Renouveau a rejoint le Groupe SOS en 2010.

Le Répit : L'association Le Répit a été créée en 2015 afin de pouvoir développer au sein du GROUPE SOS Jeunesse des projets de Lieux de Vie et d'Accueil (LVA). Ces microstructures proposent un accueil et un accompagnement personnalisé en petit collectif, dans un environnement de type familial.

Le Répit a rejoint le Groupe SOS en 2016.

La Sauvegarde des Ardennes : La Sauvegarde des Ardennes est née en 1977 et gère actuellement six établissements ayant pour objet la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, et l'accueil et l'accompagnement de mineurs présentant des difficultés psychologiques.

La Sauvegarde des Ardennes a rejoint le Groupe SOS en 2017.

Village d'enfants Pierre et Paule Saury :

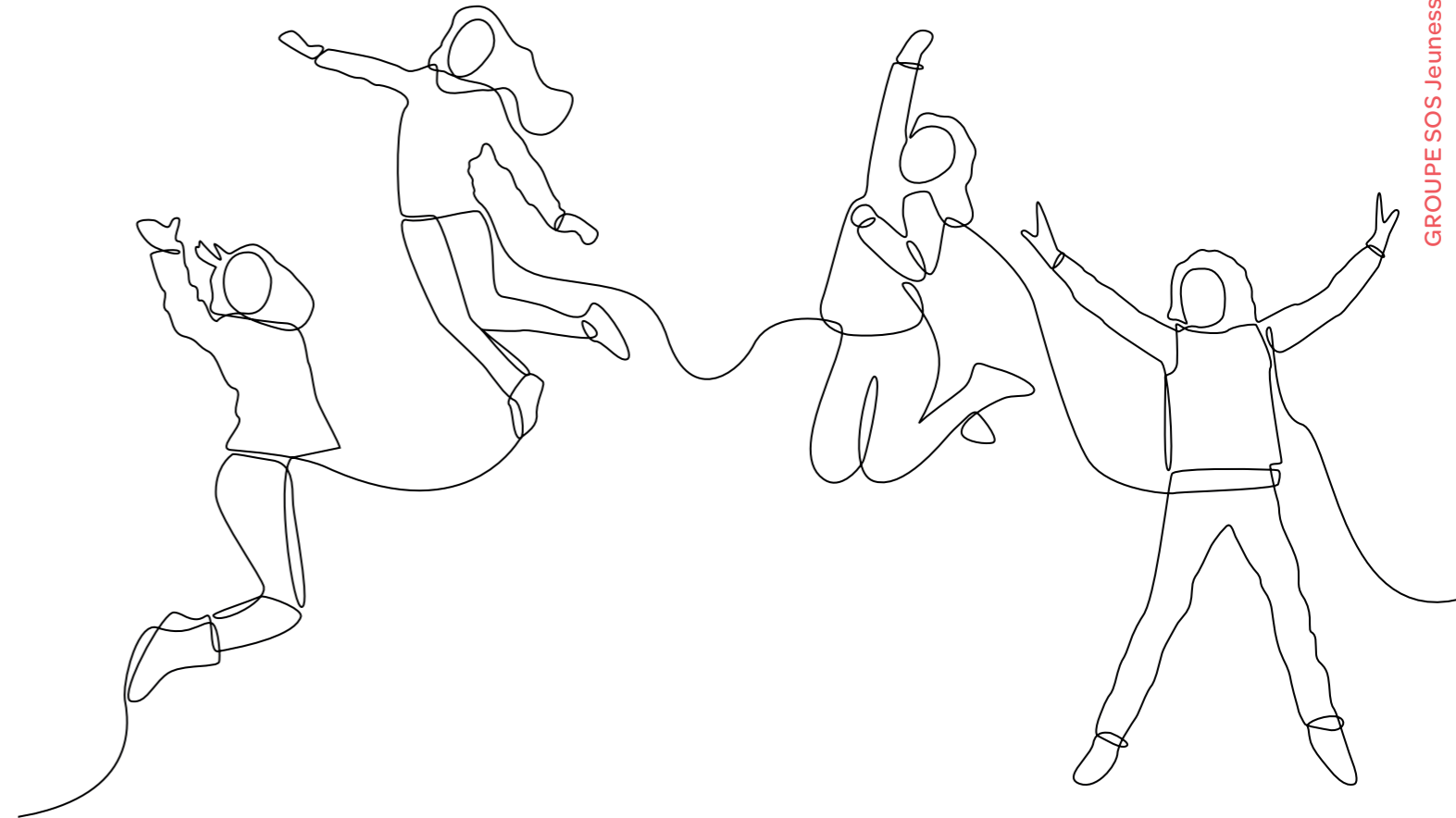
L'association Pierre et Paule Saury est née en 1973 avec la création d'un Village d'enfants à Chatillon-en-Bazois. L'équipe accompagne chaque enfant dans le cadre d'un accueil de type familial, en privilégiant l'accueil de fratrie.

Le Village d'enfants a rejoint le Groupe SOS en 2016.

MLEZI MAORE : Créées respectivement en 2002 et 2003, les associations TOIOUSSI et TAMA ont uni leurs compétences en décembre 2016 sous la même structure : MLEZI MAORE, qui signifie « Prendre soin de Mayotte » en Shimaore.

Mlézi Maoré a rejoint le Groupe SOS en 2009.

Les problématiques des DROM étant différentes de celles identifiées en métropole, le fonctionnement de ces associations est plus autonome. Leurs actions, pour répondre à des besoins spécifiques, se concentrent sur la jeunesse, mais pas seulement. Acteurs majeurs du social et du médico-social à La Réunion et à Mayotte, ces associations interviennent également dans les champs du Handicap et des Solidarités.



**PARRAINAGE ET ACTIONS
ÉDUCATIVES PAR LE SPORT**

**PRÉVENIR, ÉDUCUER,
VIVRE ENSEMBLE**

Parrains Par Mille : Parrains Par Mille permet à des enfants, adolescents et jeunes adultes isolés de rencontrer un parrain bénévole qui habite près de chez eux et souhaite donner de son temps. Issus de familles isolées, jeunes migrants, enfants et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)... les filleuls, âgés de 3 à 21 ans, entrent en lien avec une personne de confiance en complément du cadre familial ou institutionnel dans lequel ils évoluent.

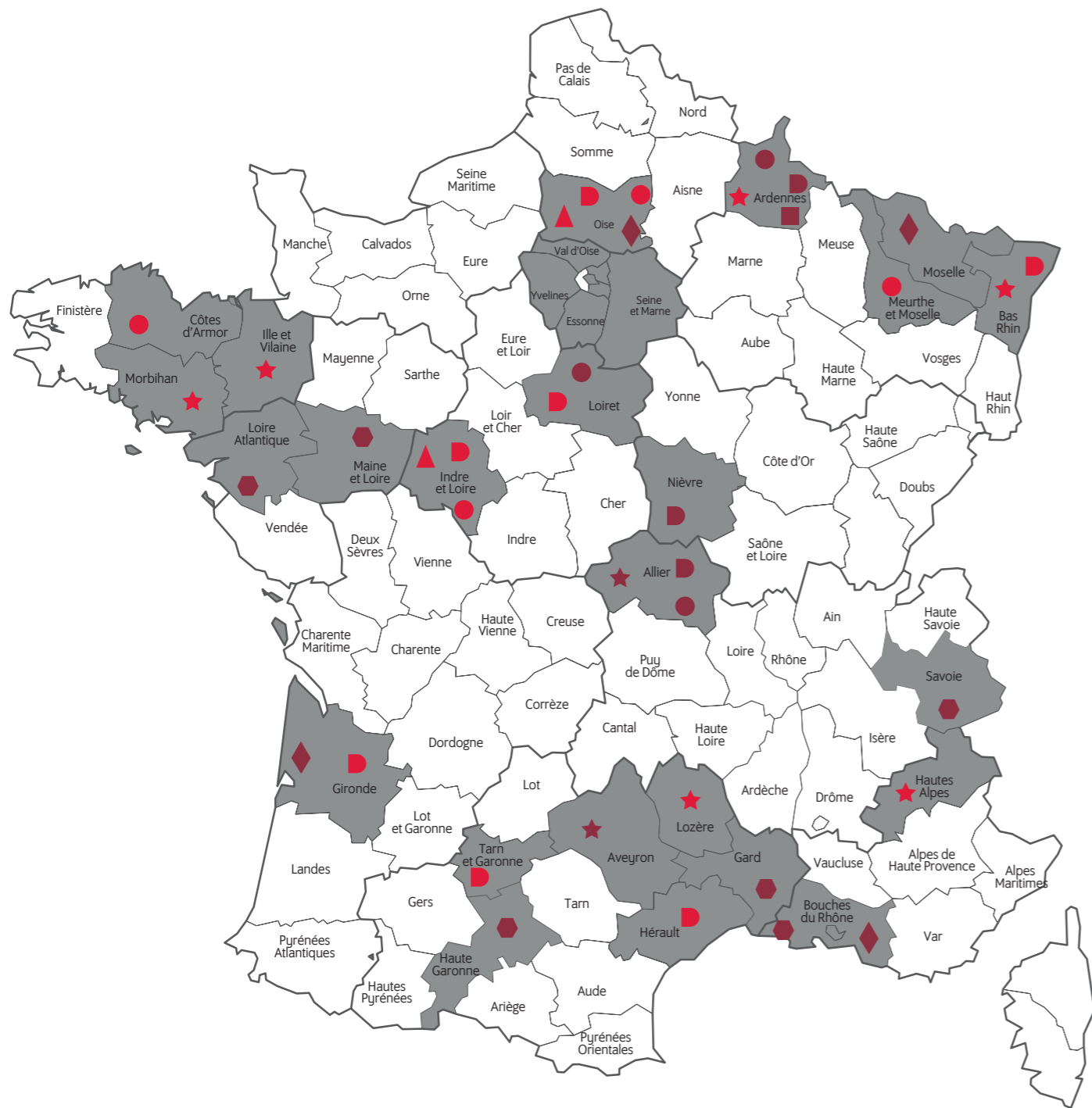
Parrains par Mille a rejoint le Groupe SOS en 2009.

Point Sud : Depuis 20 ans, Point Sud intervient en faveur des jeunes et jeunes adultes exposés à des risques de fragilité sociale, dans la région PACA notamment et dans le département des Bouches-du-Rhône. L'association propose des supports d'accompagnement sur le thème de la prévention et l'inclusion par les activités sportives.

Point Sud a rejoint le Groupe SOS en 2007.

NOS ÉTABLISSEMENTS

en métropole et outre-mer



Légendes

| | | |
|---------------------|---|---------------------------------|
| ■ Hébergement civil | ■ Médico-social | Association Groupe SOS Jeunesse |
| ★ Hébergement pénal | ◆ Petite enfance | |
| ● Milieu ouvert | ● Parrainage et action éducative par le sport | Associations filiales |
| ▲ Enseignement | | |



LA GOUVERNANCE de l'association GROUPE SOS Jeunesse

L'association est organisée entre le pôle Protection de l'enfance et le pôle Pénal et Médico-social :



Sophie FERRACCI

Présidente



Maxime ZENNOU

Directeur général

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS PÔLES



Philippe CAUMARTIN

Pôle Pénal et Médico-Social



Flavie MEKHARCHI

Pôle Protection de l'Enfance

Fonctions Support

Qualité, RH, Finances/Comptabilité, Juridique, Communication, Partenariats, Développement, Informatique, SiRH, Paie

Le Pôle Protection de l'Enfance (protection sociale (article L.222-5 1°CASF) ou judiciaire (article 375 et suivants du code civil))

- Accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, dans le cadre de conventionnements avec les conseils départementaux et/ou d'une habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Dans le cadre de la protection de l'enfance, la première mission de l'association est de faire cesser cette situation en proposant une approche globale qui mêle prévention, éducation, pédagogie, soutien à la parentalité et accompagnement social et professionnel.

Le Pôle Pénal (Ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021) / (Décret du 6 janvier 2005 relatifs aux ITEP)

- Accueil de jeunes dont les parcours sont marqués d'échecs, de ruptures et de passages à l'acte afin de prévenir et de limiter leur incarcération, dans le cadre de décisions des magistrats.

- Accueil de jeunes présentant des difficultés psychologiques, notamment troubles du comportement, disposant d'une notification de la MDPH.

L'association intègre également **Plateforme i**, qui développe des programmes pour répondre aux défis de l'inclusion dans l'emploi. Ses équipes mettent leur expertise et engagement au service des jeunes décrocheurs, des adultes en parcours d'insertion et des professionnels qui les accompagnent. **Plateforme i** propose également des solutions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation pour mieux recruter.

Photo prise à la MECS Bois Renard (Val-d'Oise)



LE PROJET ASSOCIATIF de GROUPE SOS JEUNESSE

NOS VALEURS

LA LIBERTÉ

La liberté, comme refus du déterminisme social, est la pierre angulaire des valeurs de l'association. Eduquer, c'est rendre libre : cette nécessité fonde l'exigence d'établir une relation à l'Autre susceptible de faire advenir la liberté de se penser et de penser le monde.

L'ALTERITÉ

Nécessaire à la liberté, l'altérité est la conscience singulière de l'Autre, reconnu dans son unicité et en ce qu'il incarne une existence humaine commune.

L'altérité exige d'établir une relation respectueuse de l'Autre et empreinte de réciprocité, qui prend le risque de l'inattendu et constitue en cela une aventure humaine.

LA FÉCONDITÉ SOCIALE

La fécondité sociale est la reconnaissance, a priori, de la capacité légitime et inaliénable de chacun à participer à la construction d'une société, par nature, inachevée.

La fécondité sociale dessine les contours d'une citoyenneté exigeante. Elle affirme la réciprocité des relations, où sont impliquées les libertés, et la dimension politique de l'Autre.

LA BIENVEILLANCE

La bienveillance est entendue comme une exigence envers soi comme envers l'Autre.

La bienveillance se défie de l'indifférence et de la domination, en affirmant la place de l'empathie comme fondement de la relation.

NOS MISSIONS

L'affirmation des valeurs associatives conduit à assumer la dimension du risque dans l'éducation, confrontée à l'exigence de protection. Il incombe à l'association, d'éduquer et de protéger les enfants, adolescents et jeunes adultes.

ÉDUCUER

• C'est l'art de construire une relation de confiance, indispensable à l'ouverture des possibles.

• C'est offrir des environnements, des espaces et du temps pour découvrir, penser et éprouver.

PROTÉGER

• C'est satisfaire les besoins fondamentaux et spécifiques, ainsi que garantir le respect et la promotion des droits.

• C'est agir avec prévenance contre toutes formes de maltraitance. Mettre en œuvre ces missions, c'est accepter la part d'incertitude liée à toute relation, reconnaître la dimension paradoxale entre la protection et l'émancipation et assumer ce nécessaire risque éducatif.

NOS PRINCIPES D'ACTIONS

ASSUMER LE RISQUE ÉDUCATIF

Considérer les explorations et les expérimentations comme essentielles au développement et à l'émancipation, autorise à rompre avec le connu, l'habituel, voire le conforme. Ce principe conduit l'institution à appréhender le risque éducatif comme élément à part entière de son action. Ainsi, elle assume la gestion permanente du paradoxe entre protéger et émanciper, en encourageant les initiatives, les pas de côté et les alternatives iconoclastes, dans l'intérêt de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

LUTTER CONTRE LES RAPPORTS DE DOMINATION

Les sociétés humaines sont empreintes de rapports de domination plus ou moins conscientisés et donc potentiellement aliénants. La posture éducative induit des rapports asymétriques ; le cadre institutionnel et la relation éducative portent particulièrement le risque d'asseoir la reproduction de la domination comme vecteur de la légitimité éducative. Celle-ci repose sur une conception de l'autorité qui ne vise pas à soumettre l'Autre à sa volonté. Ce parti pris d'une autorité bienveillante exige, en éducation, fiabilité et cohérence dans les actes et les discours. L'exercice de cette autorité impose transparence et pédagogie : entendre, dire et expliquer donne accès au sens.



Crédit : Carole, prise en charge à l'AEMO 77

NOS ENGAGEMENTS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

L'association ambitionne en outre que ce projet fasse **référence, et s'engage à le faire vivre au sein de ses établissements**. Elle pense ces engagements comme une délimitation concrète des **principes d'action**.

- Approfondir la réflexion et le questionnement éthique dans les pratiques professionnelles (considérer les affects dans la relation et assumer le risque éducatif) ;
- Veiller collectivement aux évolutions des besoins des publics et imaginer des alternatives aux réponses actuelles (assumer le risque éducatif) ;

• Poursuivre dans le cadre de l'action éducative, le déploiement d'activités diversifiées (promouvoir le faire-avec) ;

• Affirmer la prise en compte du bien-être comme média éducatif à part entière (considérer les affects) ;

• Considérer l'expression des personnes accueillies comme essentielle et valoriser la parole et l'écoute (lutter contre les rapports de domination).

CONSIDÉRER LES AFFECTS DANS LA RELATION

Les relations génèrent des projections et réactions émotionnelles. Les affects sont ainsi constitutifs de la relation éducative ; ils doivent être assumés et reconnus comme tels. Ce lien éducatif qui se tisse, bousculé par les affects, suppose la recherche continue d'une juste et bienveillante proximité. La mise en mot des affects et des tumultes de la relation éducative, doit être garantie par l'institution, qui en affirme le caractère professionnel. Les espaces institutionnels d'échanges doivent permettre d'objectiver ce qui peut l'être, d'adapter les postures, et d'ajuster le cadre et son élasticité.

PROMOUVOIR LE FAIRE-AVEC

Le faire-avec est nécessaire à la construction d'une relation éducative. Le fait de réaliser et d'entreprendre ensemble participe d'une relation fondée sur la confiance, la sécurité et l'entraide. Le faire-avec appelle à se décentrer de ses propres représentations et limites pour éviter de s'inscrire dans des relations descendantes et déséquilibrées. Il favorise la réciprocité, source d'enrichissement mutuel. L'institution cultive une réflexion continue sur le sens, la posture et la participation de chacun, afin de garantir le faire-avec, qu'il s'inscrive dans une relation duelle ou émane d'une dynamique collective.

PERSPECTIVES AU LONG COURS

Les perspectives constituent l'épilogue du projet associatif autant qu'elles ouvrent ou poursuivent l'exploration du champ des possibles en matière d'éducation.

RECHERCHE

- S'inspirer des travaux, expériences et données, éclairants par leur interdisciplinarité scientifique
- Considérer, sans les opposer de manière dogmatique, les pratiques basées sur la clinique et celles fondées sur les données probantes
- Déployer des initiatives de recherche-action, afin d'évaluer et adapter les pratiques (notamment innovantes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Promouvoir dans la pédagogie éducative et le fonctionnement quotidien des établissements, la nécessaire frugalité dans la consommation des ressources et les enjeux du changement climatique.

CULTURE

- Utiliser la culture comme moyen d'émancipation, en la rendant accessible sous toutes ses formes et dans tous les lieux.



Photo prise à L'Estanc (Hérault)

Préambule au rapport d'activité

L'éducation n'est jamais un long fleuve tranquille. L'éducation spécialisée un peu moins encore. Chaque jour déverse son lot de surprises plus ou moins bonnes. Pourtant c'est bien là dans ces fameux « corridors du quotidien » que se construit l'enfant, un adulte un jour mais encore largement en devenir. Le monde des adultes offre ici autant de modèles identificatoires, rejetés ou imités dans lesquels l'enfant se cherche un avenir possible.

A regarder le monde, au travers des circuits continus de l'information, des joutes politiques aux guerres ancestrales ou microcholines, des crises économiques aux crises sanitaires, il convient chaque jour de se présenter devant l'enfant du désordre ou l'adolescent au parcours perturbé avec la foi chevillée corps. Avec la foi de ceux qui croient aux valeurs de la république, aux valeurs de l'éducation et aux valeurs de notre organisation.

Plus que jamais les slogans du Groupe SOS font écho aux actions que nous menons chaque jour. Plus que jamais les actions du Groupe SOS donnent du sens à nos slogans.

Personne n'est au bout de son histoire, faire grandir tous les enfants, faire une place à chaque enfant, toujours faire rimer sanction avec éducation... Nos leitmotivs conservent leur pleine actualité.

Cette année encore nous n'écartons aucun enfant à raison de son origine et nous continuons de multiplier les dispositifs d'accompagnement pour les mineurs non accompagnés,

venus chercher asile sans leurs parents dans l'hexagone comme dans les outre-mer.

Cette année encore nous accueillerons des enfants français encore injustement retenus en Syrie comme nous l'avons déjà fait.

Cette année encore nous n'écartons aucun enfant à raison de son handicap alors que l'on continue d'adresser des enfants en Belgique par manque de places adaptées sur le territoire national ou mettre en attente des enfants qui ont besoin d'une prise en charge immédiate.

Cette année encore nous accueillerons des enfants en conflit avec la loi. Sans angélisme ni obsession sécuritaire, nous avons fait le choix de déployer des structures éducatives diversifiées, contenant mais non carcérales qui peuvent constituer de réelles alternatives à l'enfermement des enfants.

Alors oui, cette année encore nous nous battons avec nos fédérations pour redonner aux métiers du champ social toute leur attractivité, tant sur les conditions d'exercice que sur la conviction que nos métiers portent une vraie force de transformation de la personne comme de la société. Une société plus juste, plus inclusive et plus solidaire que nous appelons de nos vœux.

Assurément, l'éducation fait des miracles. En accord avec Nelson MANDELA, nous demeurons convaincus que « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». Et peut-être aussi pour se changer soi-même !



Maxime ZENNOU
Directeur Général
GROUPE SOS JEUNESSE

[@MaximeZENNOU_pro](https://twitter.com/MaximeZENNOU_pro)

UNE ASSOCIATION en développement

CHIFFRES CLÉS



1

OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENT



6

PROJETS D'OUVERTURES D'ÉTABLISSEMENTS EN COURS



3

EXTENSIONS D'ACTIVITÉ



Ouverture d'établissement

Ouverture de L'Estanc

Suite à l'appel à projet publié par le Conseil départemental de l'Hérault en janvier 2021, l'association Groupe SOS Jeunesse a été autorisée par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 26 mai 2021 à créer une structure expérimentale de mise à l'abri de mineurs non accompagnés, filles et garçons, primo arrivants sur le département de l'Hérault.

Délivrée pour une durée de 5 ans, l'autorisation fixe la capacité d'accueil de la structure à un total de 100 places, en répartissant les places de la façon suivante :



50

PLACES D'HÉBERGEMENT SUR LE SITE « LA BLANQUETTE » À MONTPELLIER, MIS À DISPOSITION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

50

PLACES D'HÉBERGEMENT SUR LE SITE « STATION CÉVENNES » À SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS.



Avancée du programme CEF

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, la création de 20 nouveaux CEF a été décidée, dont 15 qui seront gérés par le service associatif habilité.

A la suite d'appels à projet préfectoraux lancés en 2018 et 2019, l'association Groupe SOS Jeunesse a été retenue pour créer 6 CEF dans les départements suivants : Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Seine-et-Marne, Vaucluse (ce CEF accueillera exclusivement des jeunes filles), Alpes-Maritimes et Guyane.

Les deux dernières années ont ainsi été l'occasion pour l'association de travailler en lien étroit avec les différents services de la PJJ sur la conception des plans pour les CEF qui seront implantés en Loire-Atlantique, en Guyane et en Seine-et-Marne.

Projets d'ouverture

- A ce jour, le projet de création le plus avancé est celui du CEF de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) puisque la construction doit s'achever courant juin 2022. Le CEF accueillera les premiers jeunes en octobre 2022.
- Le CEF de Guyane sera implanté dans la commune de Montsinery-Tonnegrande. Le permis de construire a été obtenu et purgé de tout recours. Les travaux étant impossibles durant la saison des pluies, leur démarrage est prévu pour septembre 2022.
- L'association souhaite implanter le CEF de Seine-et-Marne dans la commune d'Amillis, sur un terrain situé à proximité de l'EHPAD « la Résidence de l'Aubetin » (GROUPE SOS Seniors). Le permis de construire sera déposé en 2022.
- Le terrain où sera implanté le CEF d'Indre-et-Loire a été identifié sur la commune de Bléré, le conseil municipal ayant voté favorablement à l'implantation du CEF sur son territoire. Sous réserve d'obtention du permis de construire, les travaux démarreront au deuxième trimestre 2023.
- L'association a pu entamer des discussions avec la commune de Villeneuve Loubet, la DIR PJJ PACA et la Préfecture pour envisager l'installation du CEF des Alpes Maritimes sur le territoire de cette commune. Le terrain est identifié.
- L'implantation du CEF de Vaucluse est envisagée sur la commune d'Apt. Le conseil municipal a voté une délibération relative au projet de vente du terrain qui devrait accueillir le CEF. L'enquête publique devrait se dérouler courant 2022.

Extension d'activité des établissements existants

Extension de la MECS du foyer éducatif de Moissac (Tarn-et-Garonne)

Dans le cadre d'un appel à candidature lancé par le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne en juin 2021, l'association a été autorisée pour procéder à l'extension de ses deux services :

- 29 à 39 places sur la MECS, soit 10 places supplémentaires réparties entre un groupe de vie collectif (6 places) et des hébergements en diffus (4 places).
- 10 à 22 places, soit 12 places supplémentaires, sur le service PHD (placement à domicile)

Afin de répondre aux besoins liés à ces extensions, 14,3 ETP viennent consolider les effectifs du foyer éducatif de Moissac.

Extension de la MECS Le Mouteau (Loiret)

En réponse aux besoins exprimés par le Conseil départemental du Loiret, l'association Groupe SOS Jeunesse a été autorisée en 2021 à étendre la capacité d'accueil de la MECS le Mouteau, dans le cadre d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance :

- Création de 2 maisonnées de 6 places chacune pour l'accueil de jeunes ne présentant pas de difficultés multiples,
- Une maison de 4 places dédiée à l'accueil de jeunes en situations complexes.

Fin 2021, une maisonnée de 6 places ouvrait ses portes, la seconde devrait ouvrir début 2022. Le projet de 4 places dédiées aux jeunes en situations complexes est en cours de mise en œuvre.

Extension de L'Estuaire (Gironde)

Après plusieurs échanges avec le département, celui-ci a validé l'ouverture, à compter de septembre 2021, de 5 places expérimentales d'AEJM au sein de L'Estuaire, UHD dédié à l'accueil de MNA, pour sécuriser et finaliser la sortie dans leur logement autonome. Cette prolongation sécurise et permet de l'envisager avec moins de stress et d'anxiété.



NOTRE MOBILISATION

pour une meilleure protection de la jeunesse

LE PLAIDOYER justice pénale des mineurs

2021 a été l'année de finalisation de notre plaidoyer justice pénale des mineurs. Il a été présenté le 23 mars à l'occasion de la conférence numérique « [18:18] - Enfant dangereux ? Enfant d'abord en danger ! » en présence de Charlotte Caubel, Directrice de la PJJ et Josiane BIGOT, Présidente de la CNAPE, notamment.

« Dans le système français de la justice pénale des mineurs, on accorde une attention très particulière à la personnalité de l'enfant auteur, adulte en devenir, qui par nature évolue. Cette attention se traduit par un droit pénal spécial et par une mobilisation de l'ensemble des acteurs et actrices qui concourent à son éducation. Au GROUPE SOS, nous avons toujours considéré que les mineurs à l'origine d'actes délictueux, voire criminels, sont avant tout des enfants en danger. Nous faisons le pari qu'ils peuvent toujours s'amender. Aussi nos réponses visent-elles d'abord à faire rimer au mieux sanction avec éducation. »



Maxime Zennou
Directeur général GROUPE SOS Jeunesse

NOS PROPOSITIONS

1. Réserver le contrôle judiciaire aux mineur-e-s de plus de 16 ans en prenant en compte leur niveau de maturité, afin de limiter au maximum le recours à la détention provisoire.
2. Développer un « parcours MNA » au pénal, proposant un accueil de longue durée en unités d'hébergement diversifié et un accompagnement spécifique. Prévoir la possibilité de transformer la mesure pénale en mesure civile dans le cadre d'un partenariat PJJ/ASE, afin de garantir la continuité des parcours.
3. Fermer progressivement les Quartiers pour mineur-e-s. Grâce aux mesures de réduction du nombre d'en-

fants incarcéré-e-s, aller vers une incarcération minimale et exclusivement en Établissements pénitentiaires pour mineur-e-s.

4. Recentrer les CEF sur des projets éducatifs innovants et contenant, afin d'en faire une véritable alternative à l'incarcération.

5. Garantir la diversité des modalités de placement pénal sur chaque territoire en déployant davantage de CER, UHD et LVA. Réduire la taille des unités à 8 jeunes maximum.

6. Afin de mieux préparer les sorties de placement, créer une mesure de milieu ouvert de 3 à 6 mois renforcée et systématique pour les sorties de

CEF et CER. Travailler le réseau des établissements et leur lien avec le monde professionnel local. Assouplir les règles institutionnelles régissant le passage en milieu ouvert afin que ce dernier soit accompagné par les équipes les plus adaptées aux besoins des jeunes.

7. Renforcer le travail sur les liens familiaux dès les débuts du placement. Prévoir systématiquement un hébergement en milieu ouvert temporaire pour les enfants ne pouvant retourner en famille, avant leur autonomisation.

8. Revaloriser les métiers de l'hébergement collectif au pénal, tant du point de vue de la formation des non diplômé-e-s que des conditions salariales.



LE PLAIDOYER protection de l'enfance

En 2019, dans le contexte d'une forte actualité en protection de l'Enfance, Groupe SOS Jeunesse portait le plaidoyer en matière de protection de l'enfance. Nous appelons notamment à une revalorisation salariale des travailleurs sociaux :

« Cet investissement doit également concerner les professionnels qui s'impliquent au quotidien auprès des enfants et des familles. Le manque d'attractivité de notre secteur est manifeste. Cela affecte directement la qualité de l'accompagnement que nous pouvons proposer. Il est donc essentiel de reconsidérer les questions de reconnaissance professionnelle, de formation et de revalorisation salariale. »

Nous avons pu renouveler cet appel en 2021, par l'intermédiaire de la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant dont l'association est adhérente. Dans un communiqué, la fédération a interpellé les pouvoirs publics sur la question de la revalorisation salariale des professionnels du secteur social et de la protection de l'enfance notamment.



Flavie Mekharchi
Directrice générale adjointe pôle Protection de l'enfance et Membre du Directoire



La vie dans nos établissements en 2021

Des sorties à poney pour travailler la relation parent-enfant

Dès janvier, le T'Saj (service d'accueil de jour en Seine-Saint-Denis) a proposé un projet de médiation parent-enfant avec les poneys du centre équestre de Montmagny. Ces animaux présentent des qualités spécifiques qui leur confèrent un statut de partenaire dans la relation éducative. Le poney est un animal social et authentique : il ne juge pas, il ne triche pas. Il symbolise aussi la force, l'autorité, le respect des règles, la protection : notions qui renvoient à la fonction maternante exercée avec douceur et chaleur. Le contact avec ces animaux permet enfin de stimuler les fonctions sociales et relationnelles, corporelles, cognitives, psychiques et physiques. Des moments privilégiés pour favoriser le lien parent-enfant.



Des ateliers peinture autour du thème du paysage

Durant les vacances scolaires d'avril, l'Association La Source s'est rendue à la MECS Félix Faure afin de réaliser des ateliers artistiques avec les jeunes. Les activités se sont déroulées avec l'appui

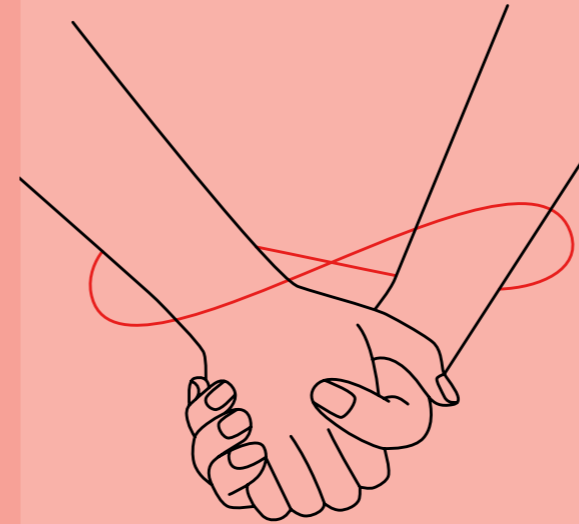


de l'artiste peintre Olivier Masmonteil. Ces ateliers ont invité les jeunes à développer leur univers propre et à réaliser des œuvres à la fois collectives et personnelles de différents formats en s'appuyant sur le thème du paysage et de l'arbre.

Ils ont permis leur initiation aux techniques du lavis et d'expérimenter sur le papier différents outils d'arts plastiques (aquarelle, encre de chine, broux de noix, pastels, acrylique). L'art est un support éducatif et social primordial. Il permet notamment aux jeunes de s'évader et de renforcer leur confiance en eux.

Des balades à vélo, mais en sécurité

A l'ITEP Félix Eboué (Guyane), les jeunes ont fait part de leur souhait d'organiser des sorties à vélo. L'équipe a alors mis en place plusieurs ateliers de sécurité routière pour les sensibiliser aux dangers de la route. Ils avaient pour objectif d'apprendre aux jeunes à se déplacer à vélo en sécurité. Après plusieurs jeux, exercices en ligne et mises en situation pratiques sur des parcours vélo, les jeunes ont pu expérimenter des sorties à vélo à l'extérieur de l'ITEP. Quel plaisir !



A la rencontre d'un ancien détenu réinséré

À l'occasion du dernier jour de la session, le CER Hautes Alpes a accueilli David Desclos, un ancien prisonnier, afin de partager son expérience de réinsertion réussie avec les jeunes. A travers un atelier d'écriture, les jeunes ont pu exprimer leurs difficultés mais également leurs envies pour le futur. Un moment riche en émotion où chacun s'est livré à cœur ouvert. Les jeunes ont ensuite assisté au spectacle « Écroué de Rire » interprété par David Desclos. Un one man show sincère inspiré de sa propre vie. L'occasion d'encourager les jeunes et de leur donner espoir !

Rallier Deauville depuis Villetaneuse à vélo pour récolter des fonds

Le lundi 6 juillet les jeunes de l'ITEP Petit Prince se sont lancés dans un challenge : rouler 210 km sur trois étapes de 70 km afin de récolter à chaque kilomètre des fonds pour deux associations : Rêvons Ultras Grand et le collectif Fontenay Diversité. Ce projet est un défi personnel, mais aussi collectif. Les jeunes ne vont pas rouler que pour eux. « Nos éducateurs ont voulu inventer un challenge qui permet à ces jeunes de se dépasser pour la bonne cause. » explique Candice Solente, la directrice de l'ITEP.



Le temps d'un regard

L'Estuaire a imaginé ce projet pour que les jeunes découvrent ou découvrent autrement leur ville. L'occasion pour eux de faire découvrir à l'équipe « Leur Bordeaux » et pour l'équipe de leur faire découvrir un autre Bordeaux à travers la photo. Ces balades dans la ville leurs ont permis de lever certains blocages, certaines angoisses et de trouver de nouveaux repères.

La photo, ici utilisée comme support d'interprétation, de verbalisation, a permis aux jeunes de s'ouvrir vers le monde extérieur, vers les autres et de développer leur expression de la langue française par un biais ludique.



La vie dans nos établissements 2021

Des bourses pour les jeunes en partenariat avec la Fondation 16h24

Un partenariat avec la Fondation 16h24 a été initié au cours de l'été 2021. Ces fonds sont destinés à financer les besoins spécifiques de jeunes suivis ou ayant été suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance afin de faciliter leur accès à l'autonomie et de les aider à construire en confiance leurs parcours personnels et professionnels. Grâce à ce mécénat, ce sont au total 42 bourses qui ont pu être financées en 2021. Elles ont permis à 42 de jeunes d'obtenir du matériel lié à leur activité professionnelle ou scolaire, de bénéficier d'une aide à la mobilité ou d'une aide dans le financement de leurs études, de cours de soutien scolaire ou de réaliser un voyage associé aux études.

Depuis ce jour j'ai décidé de devenir plombier, c'est un métier utile pour aider les gens.

Sékou, 19 ans souhaite obtenir une malette de plomberie dans le cadre de ses études

Je pourrais ainsi améliorer ma technique, confectionner des habits et exprimer ma créativité.

Nina, 17 ans souhaite obtenir une machine à coudre dans le cadre de ses études



Le chantier du centre éducatif fermé de Saint-Nazaire avance

Le CEF accueillera des mineurs adressés principalement par les juges des enfants. Notre conviction : Limiter le recours à la prison. Notre stratégie : Déployer une action éducative renforcée, pluridisciplinaire, ferme sur le cadre, mais bienveillante et toujours référée aux principes de la convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention doit rester un repère pour tous les professionnels de l'enfance.

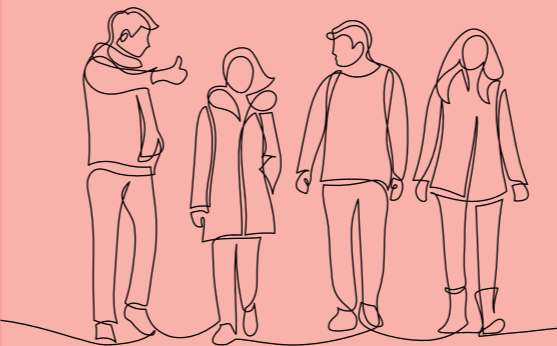
Un hackathon pour améliorer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

À la demande du Ministère du Travail, suite au plan « 1 jeune 1 solution » lancé en 2020, Big Bloom a organisé le 16-17 septembre un « Grand Hackathon des jeunes » auquel des jeunes du PAJ ont pu participer. L'objectif ? Formuler des propositions concrètes pour améliorer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, mieux faire connaître les dispositifs existants et intensifier les liens entre les jeunes et le monde de l'entreprise. L'évènement s'est conclu le 21

octobre avec une cérémonie officielle du Ministère du Travail en présence d'Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises.

« J'fais des bêtises », un clip vidéo qui raconte en musique les bêtises des jeunes

Les enfants du SAFE (Service d'Accompagnement Familial et Educatif) ont réalisé un clip en partenariat avec l'association BEAT IT qui les a accompagnés de l'écriture du texte à la composition musicale. Ce clip a été projeté aux enfants et aux parents lors d'un concert organisé par le SAFE en partenariat avec la Music Academy International. Cet atelier a permis aux jeunes de libérer leur créativité, favoriser leur expression, leur confiance en eux et leur socialisation. Un excellent moyen de faire découvrir la musique aux enfants de manière ludique !



Des chantiers éducatifs sur le site naturel protégé des Salines de Villeneuve

En collaboration avec l'équipe de professionnels du site naturel protégé des Salines de Villeneuve, les jeunes de L'Estanc réaliseront tous les mois des chantiers éducatifs afin d'aider à la conservation et protection du site. Depuis plusieurs années, le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie organise sur ce site des chantiers ou animation en nature avec cette volonté de transmettre l'importance de préserver ces réservoirs de biodiversité qui font partie intégrante de notre patrimoine naturel. Les types de chantiers peuvent être divers : débroussaillage, ramassage des déchets sur la plage, peinture à la galerie d'art éphémère... Il n'y a pas de compétence requise, tout le monde peut y participer.

Le Défenseur des enfants au CEF de Saverne

A l'occasion du 32^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), Eric DELEMAR, Défenseur des enfants en charge de la promotion et de la défense des droits de l'enfant, s'est rendu au CEF de Saverne. À l'issue de la visite un repas préparé par les jeunes a été servi au Défenseur et à l'équipe. L'après-midi a été consacré à un atelier d'échanges sur le rapport des jeunes à la loi, avec un accent sur le thème des discriminations. Les jeunes ont ensuite pu interviewer Monsieur DELEMAR. L'entretien sera publié dans la revue « Canal CEF », le journal de l'établissement réalisés par les jeunes accueillis.



Un lâcher de lanterne pour illuminer le ciel de vœux

A la MECS Bois Renard c'est de façon poétique que les jeunes ont célébré la date d'anniversaire de la CIDE. Ils ont proposé de lâcher quelques lanternes afin d'illuminer le ciel de leurs vœux pour tous les enfants du monde. Ce fut également l'occasion d'organiser un temps de lecture et d'explication de la CIDE auprès des jeunes afin de les sensibiliser à leurs droits.



En route pour la Baie de Somme

Six jeunes du Pôle Hébergement de l'Oise (DAAD), accompagnés par deux des référents éducatifs, ont pris la route pour la Baie de Somme. Ce séjour est la continuité d'un atelier mis en œuvre tout au long de l'année et dont l'activité fondamentale est le vélo. Ce projet sportif a permis de rassembler les jeunes autour d'un support de médiation fédérateur, de cohésion, d'entraide et en vue d'une meilleure insertion sociale. La réalisation d'un jeu de piste a permis à chaque jeune de mettre à profit ses compétences en faveur du groupe. Certains jeunes ont déjà demandé à participer au prochain séjour.

En cuisine !

Les jeunes du SAFE ont pu participer à une journée ateliers cuisine en collaboration avec l'association « Les Enfants Cuisinent ». Le Chef, Olivier CHAPUT est venu à la rencontre des enfants (le matin) et des familles (l'après-midi) pour les accompagner dans la confection de recettes simples mais raffinées. Un régal ! Les aliments ont pu être choisis en amont avec le chef lors d'une excursion au Marché Central de Nancy. L'occasion d'attirer l'attention des jeunes sur la saisonnalité des aliments, les réflexes éco-responsables (utilisation des restes alimentaires, compostage, etc.) et d'acquiescer des savoir-faire et connaissances qu'ils pourront réutiliser à la maison.

Notre activité EN 2021

CHIFFRES CLÉS



57

Établissements



8 363

bénéficiaires



5 187

Places et mesures



1 665

Salariés

(1622 ETP sur les établissements et 43 sur le siège)

NOS DISPOSITIFS



Le milieu ouvert

La mesure de milieu ouvert est mise en œuvre dès lors que la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Elle ne peut intervenir que si le maintien du jeune dans son milieu actuel est possible. L'accompagnement aura alors pour mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Cet accompagnement peut se dérouler au sein du milieu familial, l'équipe se déplace alors au domicile (AEMO), ou sur des temps déterminés au sein de services dédiés, la famille se rend alors au service (accueil de jour).



Le handicap

Cet accompagnement est mis en œuvre auprès des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et dont l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces unités de soins articulent des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (ITEP ou SESSAD) selon des modalités diversifiées (internat, accueil de jour, de manière séquentielle ou non).



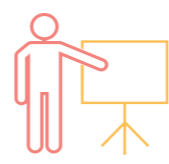
L'hébergement

Au civil

Cet accueil est mis œuvre auprès de tout mineur en danger ou risque de danger ayant besoin d'être protégé et qui, ne pouvant être provisoirement ou non maintenu dans son milieu de vie habituel, est placé dans le cadre d'une mesure judiciaire (juge des enfants) ou administrative (contrat entre les représentants légaux et l'ASE) dans une structure d'hébergement collectif (MECS, SAU, UHD...) ou plus individualisés (placement familial). Sous conditions, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'un accompagnement éducatif, le contrat jeune majeur, qui peut notamment prévoir un hébergement.

Au pénal

Cet accueil est proposé à des mineurs délinquants, en alternative ou non à l'incarcération, afin de leur apporter un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant. L'objectif est de créer une rupture temporaire du mineur tant avec son environnement qu'avec son mode de vie habituel. La prise en charge repose sur un encadrement éducatif permanent dans tous les actes et les activités de la vie quotidienne. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (CEF, CEF, UHD...).



La formation

Cet accompagnement consiste en une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet et de l'accompagner dans l'obtention de certifications.



Photo prise à L'Estanc (Hérault)



L'ACTIVITÉ dans les dispositifs de milieu ouvert

CHIFFRES CLÉS



14
Établissements
et services



5 251
bénéficiaires



3 259
Places







287
Salariés



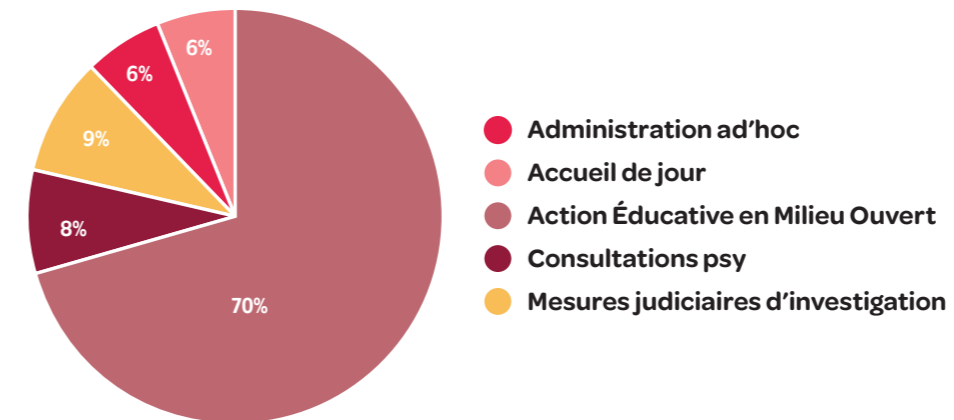
10 ans
moyenne
d'âge



17 mois
durée moyenne
de prise en
charge

| |  ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES |  BÉNÉFICIAIRES |  PLACES |  DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE |
|---|--|--|--|--|
| L'AEMO | 6 | 3 678 | 2 185 | 18 mois |
| Les services d'accueil de jour (SAJ) | 5 | 330 | 236 | 14 mois |
| Le service de MJIE | 1 | 479 | 338 | 6 mois |
| Le service d'administration ad hoc | 1 | 320 | - | 25 mois |
| Le Service d'Orientation Spécialisé de Paris | 1 | 444 | 500 | - |

Nombre de jeunes suivis en milieu ouvert



L'AEMO

Les services d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) mettent en œuvre une décision judiciaire relevant de l'article 375-2 du code civil. Elle vise à protéger l'enfant vivant encore dans sa famille dès lors que ses conditions de vie sont susceptibles de le mettre en danger ou quand ses parents rencontrent des difficultés particulières dans leur responsabilité éducative. Elle doit favoriser la mobilisation de la famille autour de l'intérêt du mineur. Elle est au centre des droits et devoirs des parents qui demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant. L'AEMO renforcée s'appuie sur la même base légale et impose, sur un temps généralement plus court (6 mois) qu'une AEMO « classique », une action plus soutenue et une possibilité, sur certains services, d'hébergement exceptionnel en cas de nécessité.

Les services d'accueil de jour (SAJ)

Ils accueillent, conformément à la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 « tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. » Ce dispositif encouragé s'insère de manière très complémentaire dans un schéma de protection de l'enfance, entre les dispositifs traditionnels de milieu ouvert et le placement, et constitue une véritable alternative à ce dernier.

Le service de MJIE

Il met en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative dans le cadre des procédures d'assistance éducative et de l'enfance délinquante. Plus précisément, cette mesure vise à fournir au juge des informations quant à la personnalité et aux conditions d'éducation et de vie du mineur, ainsi qu'au contexte familial. Elle peut être mise en œuvre par les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ainsi que par les services gérés par le secteur associatif, à condition qu'ils soient autorisés et habilités à le faire.

Le service d'administration ad hoc

Il met en œuvre une mission judiciaire, ordonnée par des juges du siège (instruction, tutelles, enfants, chambre du conseil, Tribunal de Grande Instance) ou des juridictions de jugement (tribunal correctionnel). Elle consiste à allier un rôle de représentation juridique du mineur (en l'absence ou insuffisance de défense de l'intérêt de celui-ci par ses représentants légaux), et un rôle d'accompagnant veillant au respect de l'enfant, de sa parole, et de ses droits, et à assumer, auprès de l'enfant, un rôle pédagogique d'information sur le déroulement de la procédure, en étant à l'écoute des questions et des ressentis de celui-ci (articles 389-3 & 388-2 du CC et 706-50 du CPP).

Le Service d'Orientation Spécialisé de Paris

Il reçoit en consultation psychologique des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans impérativement adressés par un travailleur social habilité dans le cadre de nos conventions. La consultation s'adresse à des jeunes se trouvant dans une situation repérée comme fragile, afin de prévenir les risques d'aggravation (exclusion scolaire, judiciarisation...) et pour lesquels la recherche d'une prise en charge adaptée est nécessaire.

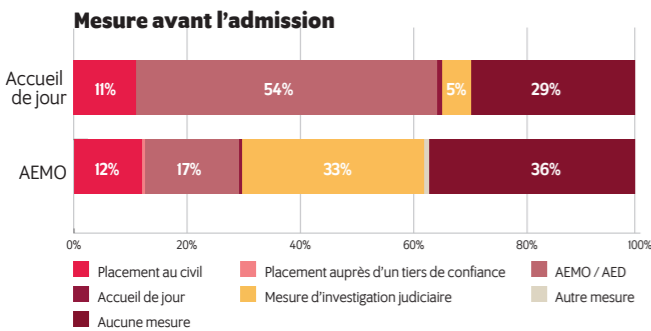
PRÉCISIONS sur les enfants et jeunes suivis en milieu ouvert

La situation avant l'admission

2 247 jeunes ont été admis par nos services de milieu ouvert en 2021

En 2019 et 2020 nous constatons que l'accueil de jour constituait de plus en plus régulièrement une première intention. Cette tendance perdure sur 2021 mais dans une proportion moins importante. En effet, 46% des jeunes ne bénéficiaient d'aucune mesure avant leur suivi en accueil de jour en 2020, contre 29% en 2021. Pour 54 % des jeunes suivis préalablement, ce suivi s'inscrivait dans la majorité des cas dans le cadre d'une mesure d'AEMO ou d'AED (contre 44 % des jeunes admis en 2020).

En AEMO, en 2019 et 2020, nous relevions qu'un certain nombre de jeunes ne faisait l'objet d'aucune mesure auparavant (21 %). Cette tendance ne semble pas se confirmer sur 2021. Pour 36% des jeunes la mesure succédait à un accueil de jour, pour 17 % à une précédente mesure d'AEMO ou AED et pour 33 % à une mesure d'investigation. Dans 44 % des cas, la mesure d'AEMO ou AEMO renforcée est intervenue en réponse à une aggravation ou une persistance du danger dans la famille.



Le contexte de vie familiale

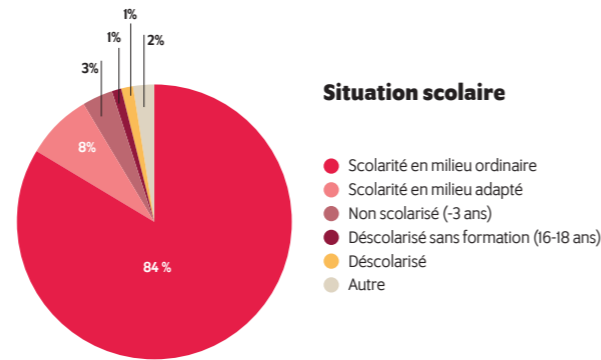
Quel que soit le type de mesure, l'autorité parentale des enfants entrés est très majoritairement détenue par les deux parents (84 %). Dans la grande majorité des cas restants (15%), l'autorité parentale est détenue par l'un des deux parents.

23% des parents vivent en couple, 49% sont séparés ou divorcés et 17 % se trouvent dans une situation de monoparentalité. Enfin, notons que 35% des enfants vivent dans un foyer recomposé.

Les situations de handicap

17% d'enfants et de jeunes reconnus en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) parmi les jeunes suivis en milieu ouvert

La reconnaissance MDPH peut être liée aux cas, fréquents chez les enfants et les jeunes accueillis dans l'association, de troubles de la conduite et du comportement.



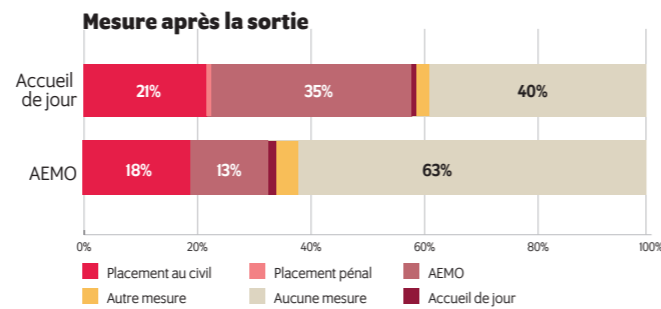
La scolarité

92% de jeunes poursuivent une scolarité que celle-ci se déroule en milieu ordinaire (84%) ou en milieu adapté (8%).

Le fort taux de scolarisation s'explique notamment par la moyenne d'âge des jeunes accompagnés par ces services (11 ans). Le décrochage scolaire intervient généralement plus tard dans le parcours scolaire. 5% des jeunes ne sont pas scolarisés. Il s'agit de jeunes de moins de 3 ans et de plus de 16 ans, non soumis à l'instruction obligatoire.

Situation des jeunes à la sortie

1 771 jeunes ont quitté les services de milieu ouvert 2021 :



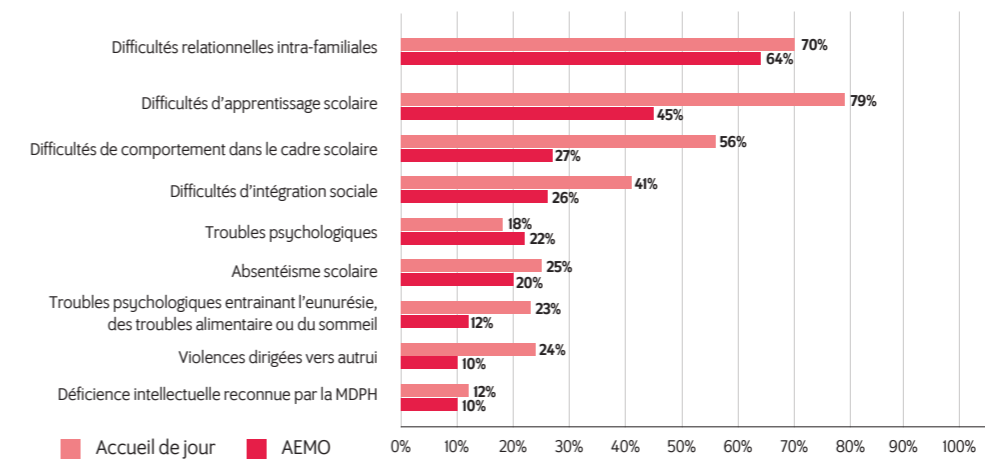
Conformément aux objectifs de prévention assignés aux mesures de milieu ouvert, on observe ainsi que les orientations vers un placement constituent une minorité des orientations à l'échéance de la mesure : 18% en AEMO et 21% en accueil de jour. La proportion légèrement plus élevée de placements à la fin de la mesure d'accueil de jour semble révéler une situation familiale plus dégradée pour les jeunes suivis en accueil de jour, ce qui coïncide avec la graduation des réponses habituellement apportées (AEMO/Accueil de jour/Placement). Les fins de mesure sans poursuite sur une autre mesure de protection de l'enfance concernent 63 % des enfants et jeunes suivis en AEMO (contre 58% l'année dernière) et 40% des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'accueil de jour (proportion stable par rapport à 2020). 18% des jeunes sortant de nos services d'AEMO poursuivent sur une autre mesure d'AEMO ou d'AEMO renforcées.

L'ÉVALUATION DES DANGERS ET DES DIFFICULTÉS

Les difficultés rencontrées dans la prise en charge

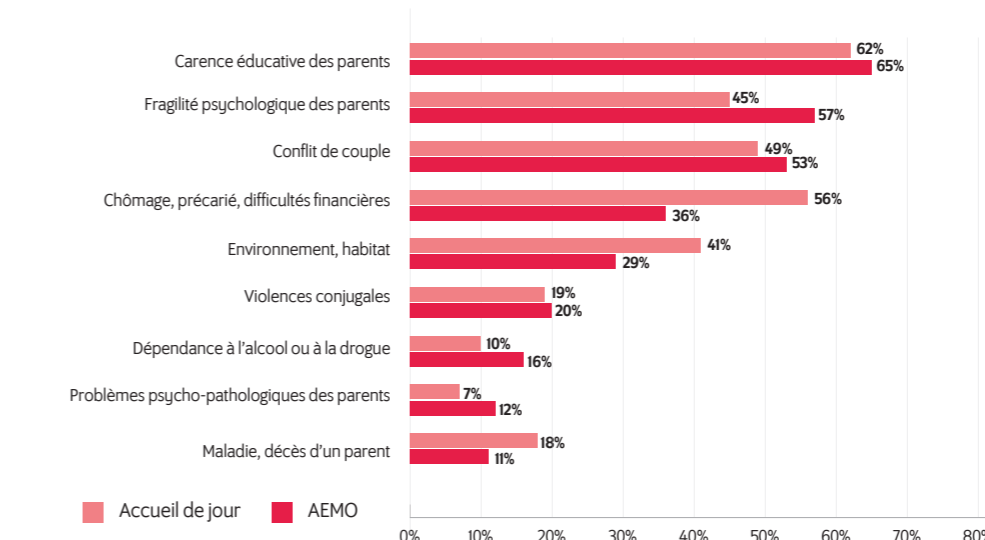
Les difficultés manifestées sont généralement cumulées par les enfants. Les jeunes accompagnés par un service d'AEMO ou un accueil de jour semblent rencontrer les mêmes types de difficultés. Les jeunes en accueil de jour semblent cependant être touchés de manière plus importante par celle-ci.

Un grand nombre de jeunes rencontrent des difficultés dans le cadre scolaire (difficultés d'apprentissage, comportement adapté, problématique d'assiduité). 70% des jeunes en AJ et 64% en AEMO font face à des relations difficiles avec leur famille. Enfin, un grand nombre de jeunes présente des troubles psychologiques qui se manifestent sous différentes formes : énurésie, de troubles alimentaires ou du sommeil.



Les problématiques identifiées et travaillées au cours de la mesure avec les familles

Les carences éducatives des parents sont prégnantes (62% en AJ et 65% en AEMO). La fragilité psychologique des parents ainsi que les problématiques socio-économiques sont significatives. L'instabilité du couple parental est également un facteur de risque ou d'aggravation des difficultés rencontrées.



TÉMOIGNAGE

Famille accompagnée par le SAFE

Service d'Accompagnement Familial et Educatif

Bastien est le benjamin d'une fratrie de 6 enfants. Ses parents ont divorcé il y a une dizaine d'années et 4 des 6 enfants sont depuis confiés au père qui semble rencontrer des difficultés éducatives.*

Une mesure SAFE a été mise en place dès 2018, après 3 ans d'AEMO, afin d'offrir à l'enfant une ouverture sur l'extérieur, un espace de parole, un accompagnement dans sa scolarité et d'entamer un travail sur les relations familiales.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire s'est mobilisée afin de proposer à l'enfant des temps d'accueil individuels et collectifs, ainsi que des séjours familiaux et éducatifs.

Un accompagnement a été mis en place auprès des parents afin de travailler les questions éducatives (cohérence parentale), scolaires (accompagnement à la scolarité et orientation), familiales (liens au sein de la fratrie) et sociales (accompagnement vers le logement).

Après 4 ans d'accompagnement, la maman de Bastien confie : « Au début, nous trouvions (elle et la fratrie) qu'il y avait beaucoup de décalage entre ce qu'il vivait chez son père, et les temps d'accueil durant lesquels il était trop materné par les éducateurs. ». Finalement, « le SAFE est le service éducatif qui nous a le plus aidé. Il m'a aussi donné l'occasion de partir en séjour familial avec trois de mes enfants.

Nous avons passé une excellente semaine tous les quatre. Je lui en serai toujours reconnaissante, car je n'aurais jamais pu le faire d'un point de vue financier. »

L'accompagnement mis en place en lien avec la seconde éducatrice a été particulièrement bénéfique reconnaît-elle : « Bastien a bien grandi, il est devenu plus mûr, plus autonome. » et ajoute « Bien que Bastien ne soit pas à ma charge, j'étais associée à ce qui était mis en place pour mon fils. »

Quant au père de Bastien, si les relations avec l'éducatrice étaient plus compliquées qu'avec la mère, il relève tout de même un effet positif de l'accompagnement sur les résultats scolaires de son fils : « il a eu les encouragements du conseil de classe et il fera à la rentrée de septembre une 3^{ème} professionnelle qui lui permettra de découvrir plusieurs métiers vers lesquels il pourrait s'orienter. »

Les difficultés scolaires de Bastien étant telles, il aurait souhaité qu'il puisse intégrer dès ses 13 ans un Accueil de Jour Educatif et Scolaire afin de consacrer davantage de temps aux devoirs sur les temps d'accueils éducatifs.



« Il a eu les encouragements du conseil de classe et il fera à la rentrée de septembre une 3^{ème} professionnelle qui lui permettra de découvrir plusieurs métiers vers lesquels il pourrait s'orienter. »





L'ACTIVITÉ dans les dispositifs d'hébergement

CHIFFRES CLÉS



41
établissements



1 716
bénéficiaires



1 716
places



1 218
salariés



16 ans
moyenne
d'âge



16 mois
durée moyenne
de prise en
charge

| | ÉTABLISSEMENTS ET / SERVICE | BÉNÉFICIAIRES | PLACES | DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE |
|---|--------------------------------|---------------|------------|-------------------------------------|
| Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) | 13 | 1 159 | 717 | 18 mois |
| Les unités d'hébergement diversifié (UHD) | 12 | 880 | 704 | 16 mois |
| Les centres éducatifs renforcés (CER) | 5 | 99 | 38 | 3 mois |
| Les centres éducatifs fermés (CEF) | 3 | 99 | 36 | 5 mois |
| Les services d'accueil d'urgence (SAU) | 4 | 232 | 59 | 4 mois |

Nos dispositifs d'hébergement

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Les MECS accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

Les enfants sont confiés par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative (CASF) ou d'une protection judiciaire – au titre de l'enfance en danger (article 375 du Code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021).

Les unités d'hébergement diversifié (UHD)

Les UHD proposent des prises en charge en familles d'accueil ou en logements autonomes (appartement, chambre en foyers de jeunes travailleurs...). Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre besoin d'accompagnement et acquisition d'une nécessaire autonomie. Les jeunes peuvent être confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021. Certaines de ces UHD sont également dédiées à la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés.

Les centres éducatifs renforcés (CER)

Les CER ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 11 septembre 2019, des mineurs délinquants ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois ou en file active selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion.

Les centres éducatifs fermés (CEF)

Les CEF sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés au titre de l'ordonnance du 11 septembre 2019, en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Ils ont vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grandes difficultés ou en voie de marginalisation. Au sein de ces centres, les mineurs accueillis font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. Néanmoins, la « fermeture » de l'établissement y est davantage juridique que physique, celui-ci restant ouvert sur l'environnement extérieur, notamment dans la troisième phase de prise en charge.

Les services d'accueil d'urgence (SAU)

Les SAU ont pour objet de permettre aux jeunes d'être accueillis dans un lieu sécurisant leur permettant de se reposer, de faire le point sur leur situation et de se projeter vers un projet d'avenir. L'accueil se fait au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019. L'accueil des jeunes se fait sans délai et sans procédure au sein de familles d'accueil ou d'une unité d'hébergement collectif. La durée de prise en charge varie entre un jour et trois mois (renouvellement possible). L'objectif de cet accueil est d'évaluer la situation des mineurs à travers un bilan socio-éducatif, psychologique, scolaire et médical et de construire une orientation adaptée à la problématique de chacun. Cet accueil d'urgence aboutit à un bilan global du jeune dans toutes ses dimensions (psychologique, administrative, médicale, éducative, scolaire...), devant permettre l'orientation la plus adaptée.



L'ACTIVITÉ dans les dispositifs d'hébergement

| | ÉTABLISSEMENTS ET I SERVICE | BÉNÉFICIAIRES | PLACES | DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE |
|--|-----------------------------|---------------|--------|----------------------------------|
| Les services de placement familial (PF) | 2 | 110 | 95 | 4 ans et 3 mois |
| Le centre maternel La Voie Lactée (CM) | 1 | 60 | 20 | 13 mois |
| Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT Le Tempo) | 1 | 57 | 47 | 11 mois |

Nos dispositifs d'hébergement

Les services de placement familial (PF)

Les PF sont destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille. Ils permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue.

Le centre maternel La Voie Lactée (CM)

C'est un établissement accueillant des femmes enceintes à partir de sept mois de grossesse et/ou des mères avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, dans le cadre de la protection de l'enfance. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 20 résidentes avec un ou plusieurs enfants. Les familles sont accueillies en appartements partagés afin de créer un sentiment de solidarité réciproque et le service est accolé à un établissement d'accueil de jeunes enfants.

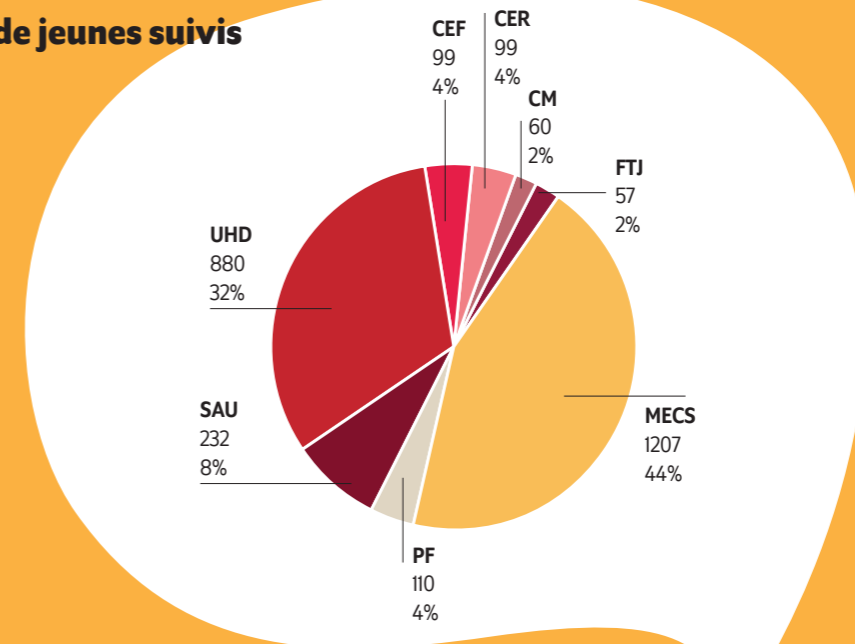
Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT Le Tempo)

Le FIT le Tempo héberge des jeunes de 16 à 30 ans (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi indemnisés, en formation (apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel...), des étudiants en rupture sociale ou familiale. Il propose à la fois une fonction « logement » et une fonction « socio-éducative », permettant de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale.

Les MECS et les UHD ont accueilli 76% des jeunes connus en 2022.

Malgré une capacité d'accueil restreinte au regard de la capacité d'accueil totale d'hébergement (3%), l'accueil d'urgence compte 8% des jeunes connus dans l'année. Cela s'explique par la courte durée de prise en charge et au turn-over structurellement important dans ces structures.

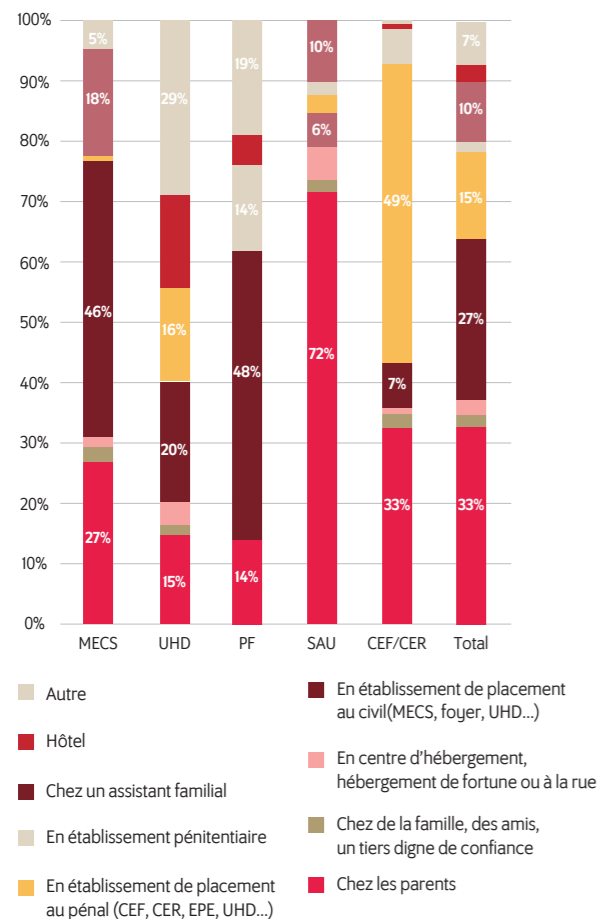
Nombre de jeunes suivis



PRÉCISIONS sur les enfants et jeunes accueillis en hébergement

La situation avant l'admission

On compte 1 136 entrées dans les dispositifs d'hébergement en 2021 :



Si un certain nombre de jeunes étaient hébergés dans leur famille ou des proches avant le placement (33% tout dispositif confondu), ils sont néanmoins **majoritaires à venir d'un dispositif d'hébergement institutionnel**. Ce constat, similaire à l'année précédente, vient à nouveau souligner les nombreuses ruptures connues par les jeunes dans le cadre de leur parcours de prise en charge par la protection de l'enfance ou la protection judiciaire de la jeunesse.

Pour les jeunes accueillis au pénal et dont nous connaissons la situation judiciaire avant la mesure, une majeure partie d'entre eux se trouvait sous contrôle judiciaire (74% pour les jeunes accueillis en CER et CEF). 7% des jeunes accueillis en CER et CEF étaient sous liberté surveillée et 5% faisaient l'objet d'un sursis avec mise à l'épreuve.

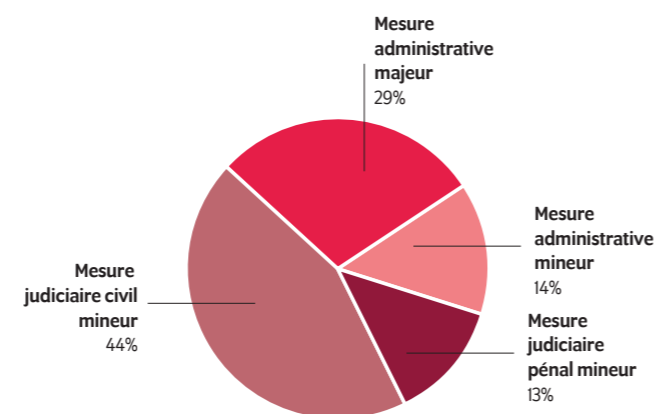
Pour l'ensemble des jeunes accueillis, nous notons par ailleurs que parmi ceux qui habitaient précédemment dans leur famille, que seuls 27% d'entre eux n'étaient pas concernés par une mesure de milieu ouvert (AEMO/AEMOR, MJIE). Le placement est principalement une solution de deuxième intention.

Les types de mesure

87% des jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance (judiciaires ou administratives). 13% des jeunes font l'objet d'une mesure pénale.

Parmi les mesures de protection de l'Enfance, les mesures judiciaires sont prépondérantes (57%) par rapport aux mesures administratives (43%). Ces dernières concernent majoritairement des contrats jeunes majeurs (29%). Les contrats jeunes majeurs continuent d'être accordés sur un certain nombre de départements.

Répartition des mesures en hébergement



Le contexte de vie familiale

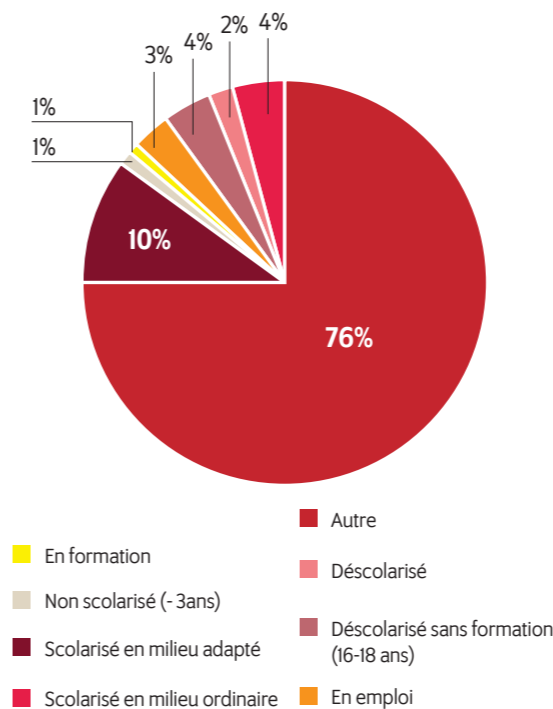
L'autorité parentale relative aux enfants et jeunes pris en charge dans nos dispositifs d'hébergement est en majorité exercée par les deux parents (36%) ou par un seul des deux parents (17%). Notons également la présence d'un certain nombre de jeunes majeurs pour qui cette catégorisation n'est plus d'actualité (12%).

Les enfants ne vivant qu'avec un seul de leurs parents sont toujours les plus représentés bien que cela soit dans une proportion beaucoup moins importante que les années précédentes (20% cette année 37% en 2020, 39% en 2019, 38% en 2018 et 35% en 2017), si l'on exclue le cas particulier des MNA qui viennent augmenter la proportion de jeunes n'ayant pas de foyer sur le territoire français (48%).

La scolarité

86% c'est la part des jeunes qui poursuivent une scolarité

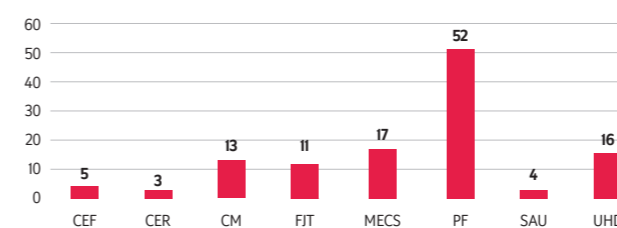
Parmi eux 76% en milieu ordinaire et 10% en milieu adapté. 6% sont déscolarisés. Parmi eux 4% sont des jeunes âgés de 16 à 18 ans et soumis à l'obligation de formation mais ne poursuivent pas de formation par ailleurs.



La durée de prise en charge

La durée de prise en charge des jeunes varie selon la nature de l'établissement et le type de prise en charge. Les prises en charge en CER et CEF durent respectivement en moyenne 3 et 5 mois, ce qui ne correspond pas tout à fait à la durée théorique des prises en charge dans ces établissements (4 à 5 mois en CER et 6 mois en CEF). Cela met en exergue les cas fréquents d'interruption anticipée de la prise en charge (fugues, mainlevées...).

Le placement familial se caractérise pas une durée moyenne de prise en charge élevée par rapport aux autres dispositifs avec hébergement.



La durée de prise en charge en MECS reste stable (17 mois) et celle en UHD se réaligne sur la durée moyenne de 2019 soit 16 mois. Le réaligement des durées moyennes sur celles de 2019 s'explique par un certain retour à la « normale » post-confinement. En effet, l'accroissement observé sur 2020 s'expliquait par le report des sorties de certains jeunes de quelques semaines ou mois en raison de la crise sanitaire. Enfin, la durée en SAU est en légère hausse mais reste courte (4 mois). Sa vocation d'évaluation et d'orientation explique la naturelle brièveté des prises en charge.

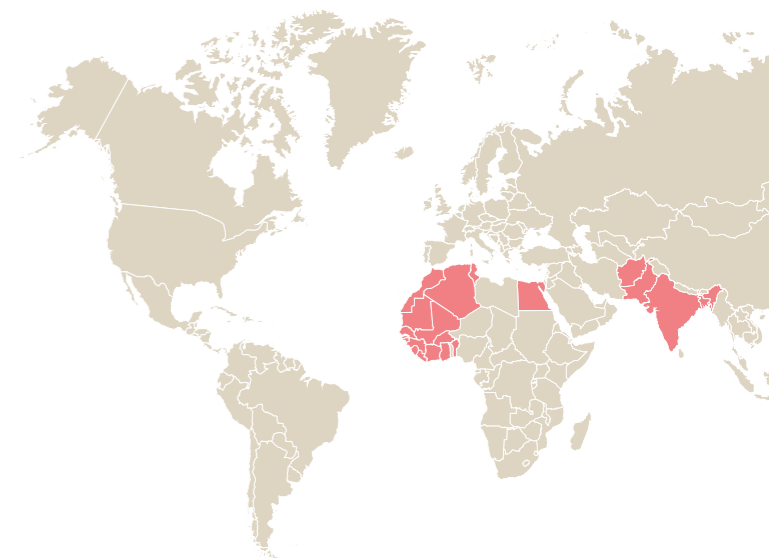
Les mineurs non accompagnés

36% c'est la part de MNA accueillis au sein des établissements d'hébergement.

Si en apparence, nous pouvons constater une augmentation de 3,2% par rapport à 2020, les arrivées de MNA sont en baisse dans l'ensemble des établissements d'hébergement pour la première fois depuis plusieurs années. Cette baisse des flux n'est pas visible de prime abord en raison des chiffres de L'Estanc (13 jeunes accueillis, établissement ouvert au cours de l'année et dédié à la mise à l'abri de MNA, et qui vient relever le chiffre d'activité globale.

Nous constatons que les MECS, auparavant privilégiées pour l'accueil des MNA, le sont de moins en moins au profit des UHD, qui présentent la modalité d'hébergement la plus utilisée pour l'accueil des jeunes MNA (l'hébergement en diffus).

Les jeunes sont à plus de 63% originaires d'Afrique de l'Ouest (Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun...). On constate qu'après une baisse en 2020, ce chiffre s'est restabilisé par rapport aux années précédentes. On compte parmi eux un nombre très important de Guinéens (24%), Maliens (19%), et Ivoiriens (13%). Par ailleurs, ils sont près de 10% à venir des pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), 8% à provenir d'un pays d'Asie (Pakistan, Afghanistan, Bangladesh, Inde...) (-6% par rapport à 2020) et 8% à venir du Moyen-Orient (Afghanistan et Egypte principalement).





PORTRAIT

Mohamed

Mohamed arrive en France en octobre 2017. Il enchaîne alors les structures d'accueil : pas moins de 4 en l'espace de quelques mois. « C'était une période très difficile. En plus d'être sans cesse obligé de changer de lieu de vie, j'attendais la décision du juge pour enfants, qui devait confirmer mon statut de mineur ». Pendant 8 mois, il doit même loger à l'hôtel.

Malgré ce parcours d'intégration haché, Mohamed poursuit un rêve : devenir électricien. « Je ne sais pas d'où me vient cette passion, mais j'ai l'impression de l'avoir toujours eue, même quand j'étais au Burkina Faso ».

Mohamed commence alors un CAP Electricien à Paris, en septembre 2018. C'est au cours de cette formation qu'il intègre en février 2020 l'Archipel, structure du GROUPE SOS Jeunesse spécialisée dans l'accompagnement et l'intégration de MNA. « J'ai de la chance », explique Mohamed. « L'équipe m'aide dans mes démarches administratives, pour mon logement, mes finances... ». Un cadre sécurisant qui lui permet de se concentrer pleinement sur ses études, mais aussi de profiter de sa vie comme les autres jeunes. « J'aime faire du sport, de la musculation avec mes amis. Ou juste me balader avec eux. On traîne souvent à Bercy, où il y a un grand parc ». Mohamed est très soucieux de garder les liens avec les autres jeunes qu'il a croisés dans son parcours d'intégration : « On a vécu des moments forts ensemble. Ils sont presque devenus une famille pour moi. Alors même si on ne peut pas forcément se voir souvent, on s'appelle régulièrement ! ».

Diplômé en juillet 2020 de son CAP, Mohamed veut continuer à approfondir sa passion. Il fait sa rentrée scolaire 2020-2021 sur les bancs d'un baccalauréat professionnel « Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » (MELEC). Il fait son cursus en apprentissage, en travaillant dans une entreprise qui installe et entretient les signalétiques lumineuses de la ville de Paris, et notamment les feux tricolores.

C'est alors que son lycée lui propose de participer au concours du « Meilleur apprenti de France », en catégorie Electrotechnique. « On devait recréer un système d'arrosage de tomates, à partir de plans. La difficulté première, c'est de ne pas stresser. Une petite erreur, on panique, et impossible de se relever » raconte-t-il. Cette opportunité, Mohamed veut la saisir : « au début, je me suis dit : je suis déjà très fier d'être ici. Je fais ce que je peux, je n'ai pas de compte à rendre à qui que ce soit, mais je veux quand même gagner ! ». Méthodiquement, patiemment, il réalise son œuvre en 7h30. Résultat ? Médaillé d'or du concours régional, avec une moyenne de 19,3 ! Un prix qu'il accepte avec humilité, en attendant les épreuves nationales, qui auront lieu en octobre : « Si je peux gagner ? J'ai les mêmes chances que les autres participants. »

En septembre, Mohamed a fait sa rentrée en terminale. Il lui reste encore un an d'apprentissage. Quasiment autonome grâce à ce travail, il attend une réponse pour intégrer un Foyer de jeunes travailleurs. « Ensuite, je veux faire un BTS, et en apprendre plus sur les câblages automatiques et la programmation ». Son objectif final ? « Je veux travailler dans l'architecture des câbles » dit-il avec envie. Et d'ajouter avec un sourire : « Je ne sais pas dessiner, sauf quand il s'agit de câbles ! ». On aurait tendance à croiser les doigts pour qu'il réussisse. Mais quelque chose nous dit qu'il n'aura pas besoin de cela !

PORTRAIT

Mamadou

Mamadou est arrivé en France en 2019. Il a été pris en charge à l'hôtel dans le Val-D'Oise avant d'être réorienté vers la Gironde et placé dans un premier foyer. Il est depuis accompagné par les services de L'Estuaire, structure du GROUPE SOS Jeunesse spécialisée dans l'accompagnement et l'intégration de MNA.

Passionné par la couture, il a pu faire les masques pour tous les jeunes et professionnels pris en charge dans sa précédente structure pendant le premier confinement. « La passion du jeune nous a poussé à le valoriser vers cette piste de formation. » affirme l'équipe éducative qui accompagne Mamadou. C'est une compétence qu'il a apprise dans son pays d'origine, la Guinée, avec son oncle et qui lui tient particulièrement à cœur.

Mamadou a intégré l'Université des Métiers Bayonne Pays Basque au mois d'octobre 2020 en première année de CAP couture et, avec l'aide de son éducateur, a obtenu un contrat d'apprentissage au CFA de Bayonne auprès de l'entreprise Anders Arens située à Anglet. Cette entreprise évolue dans le secteur de la haute couture et des produits de luxe.

Il a obtenu d'excellents résultats tout au long de l'année (entre 15 et 16 de moyenne) et ses qualités et son savoir-faire lui ont permis d'être identifié comme une plus-value pour le projet de l'entreprise.

Persuadé qu'il peut aller très loin, sa professeure l'a récemment inscrit au concours du meilleur apprenti de France. Mamadou participera à ce concours courant 2022. « Ce concours des meilleurs des apprentis de France c'est un grand projet qui me tient vraiment à cœur car c'est une sorte de passeport de l'emploi. Ça va aussi me permettre de m'ouvrir beaucoup de portes et d'avoir beaucoup plus d'expérience et aussi même travailler dans les maisons de luxe ».

Afin de pouvoir s'exercer et de préparer ce concours dans les meilleures conditions, le jeune va bénéficier d'une bourse octroyée par la Fondation 16h24.

Elle lui permettra d'acquiescer une machine à coudre de qualité. « Nous souhaitons beaucoup de réussite à Mamadou pour le concours et la suite ! » s'enthousiasme Aurélie DEFRANCE, Fondatrice et Présidente du Fonds d'actions 16H24. Mamadou a prévu d'en profiter pour réaliser des coussins d'ameublement pour le service. Un moyen de remercier l'équipe pour leur soutien depuis plusieurs années.

L'équipe est mobilisée afin que Mamadou intègre l'année prochaine une école à Paris ainsi qu'une grande maison de couture. « La couture est bien plus qu'un métier pour Mamadou, c'est une véritable passion. Nous le sentons capable d'en faire son métier. Il possède l'envie, les qualités et les compétences qui lui permettent d'envisager un bel avenir dans ce domaine. Ce métier semble également participer à sa construction identitaire. C'est un lien symbolique qui le relie à sa vie au pays. » confie son éducateur.



« Ce concours des meilleurs apprentis de France c'est un grand projet qui me tient vraiment à cœur »



« J'ai de la chance, l'équipe m'aide dans mes démarches administratives, pour mon logement, mes finances... »

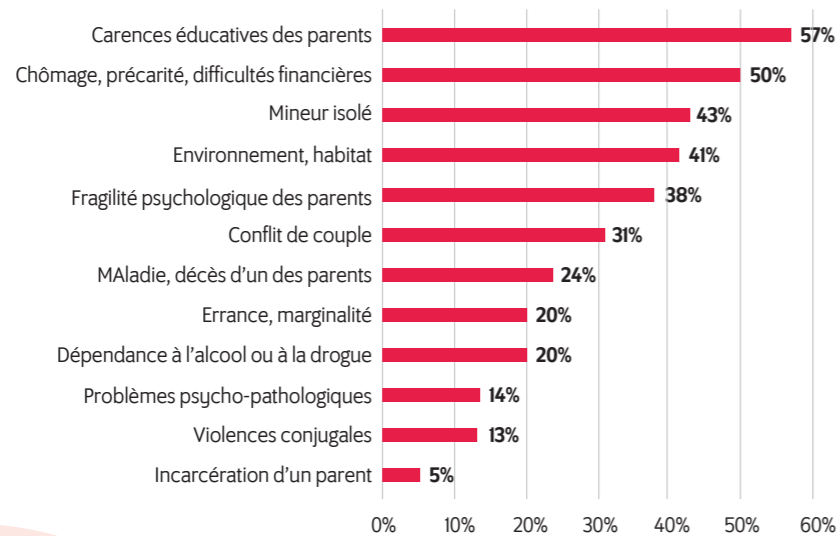
L'ÉVALUATION DES DANGERS ET DIFFICULTÉS

Des mineurs pris en charge au civil

Nous constatons que le nombre de jeunes ayant été victimes de négligences lourdes continue de croître (35% en 2021 contre 25,7% en 2018). Les situations de violence sont également en hausse : violences physiques (33% en 2021 contre 18% en 2019), violences psychologiques (33% en 2021 contre 21% en 2019) et violences sexuelles (8% en 2021 et 4% en 2019).

D'autre part, les données recueillies nous permettent de dresser un aperçu **des problématiques à l'origine des dangers** auxquels étaient exposés les mineurs avant leur prise en charge.

Problématiques à l'origine du danger



Si bon nombre des problématiques prédominantes avaient des taux équivalents en 2018 et 2019, on observe depuis 2020 une hausse du pourcentage pour plusieurs d'entre-elles. Les **carences éducatives des parents** constituent comme chaque année la problématique la plus importante (+4 pts). Les problématiques économiques sont de plus en plus prégnantes (+2 pts au niveau des problématiques de chômage, précarité, difficultés financières et +3 pts pour les problématiques en lien avec l'environnement et l'habitat). Les **dangers liés à la dépendance des parents à l'alcool ou à la drogue** sont également en hausse (+2 pts). La crise sanitaire a probablement joué un rôle dans l'exacerbation de ces problématiques. Les violences conjugales, ayant un impact évident sur les enfants, sont en revanche en baisse (-4 pts). Les dangers trouvant leur origine dans la maladie et le décès d'un parent se sont réalignés sur les chiffres des années pré-confinement (24%).

Enfin, **l'isolement sur le territoire national** (absence de représentant légal identifié) constitue en soi un risque de danger pour les jeunes MNA.



55% des jeunes manquent de repères socio-affectifs

(manque qui se traduit par un rapport compliqué avec l'autorité et les règles) (+10 pts), **50% des jeunes ont des difficultés relationnelles dans leur cercle familial** (+7 pts) et 42% des difficultés d'intégration sociale (+7 pts).

53% des jeunes présentent des difficultés d'apprentissage scolaire

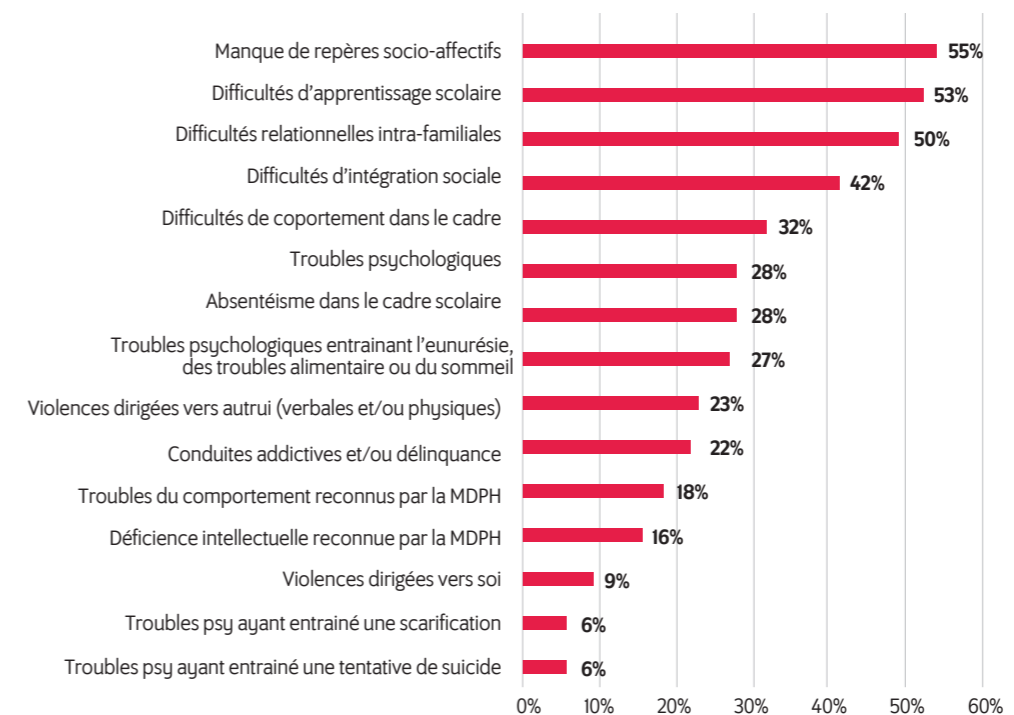
La scolarité reste un problème majeur. L'absentéisme et les difficultés comportementales en milieu scolaire concernent respectivement 28% et 32% d'entre eux (chiffres en légère hausse par rapport à 2020).

De la même manière que pour les années passées, nous notons **une prégnance des troubles psychologiques (28% des enfants)** dans un contexte où l'offre en matière de santé mentale présente des insuffisances certaines. Par ailleurs, si les difficultés suivantes restent marginales, leur augmentation est inquiétante : le taux de jeunes ayant commis une tentative de suicide à presque doublé en deux ans (**6% en 2021 contre 3% en 2019**) et le nombre de jeunes manifestant des troubles d'ordre psychologique au travers de scarification a triplé (**6% en 2021 contre 2% en 2019**).

La violence, qu'elle soit dirigée vers autrui (23%) ou vers soi (9%) reste stable.

On observe une hausse des troubles du comportement (+6 pts par rapport à 2019) et des déficiences intellectuelles (+3 pts depuis 2020) reconnus par la MDPH.

Difficultés manifestées par l'enfant



L'ACTIVITÉ dans les dispositifs de prise en charge du handicap

CHIFFRES CLÉS



2

Établissements



289

bénéficiaires



122

places



88

salariés



15 ans

moyenne d'âge



26 mois

durée moyenne de prise en charge

| | ÉTABLISSEMENTS ET I SERVICE | BÉNÉFICIAIRES | PLACES | DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE |
|--|-----------------------------|---------------|--------|----------------------------------|
| Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) | 2 | 230 | 78 | 2 ans |
| Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) | 2 | 59 | 44 | 2 ans et 8 mois |

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)

tels que définis dans la circulaire interministérielle du 14 Mai 2007, accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression et l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

L'ITEP est une unité de soins au sens large, articulant des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogique.

Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)

intervenant dans le champ des ITEP, sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité. L'accompagnement proposé va bien au-delà d'un soutien à la scolarité. Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil des enfants ou adolescents.

Ces services fonctionnent en Dispositif ITEP (DITEP), caractérisé par le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

PRÉCISIONS sur les enfants et jeunes suivis porteurs d'un handicap

Au DITEP Petit Prince :



13

jeunes vivent au sein de leur domicile avec leurs deux parents ou au sein d'une famille recomposée



25

jeunes vivent à leur domicile avec leur mère



14

jeunes ont des parents séparés et vivent principalement avec leur mère



6

jeunes sont accueillis en famille d'accueil, ou en collectif comme à l'Etoile (établissement du Groupe SOS)

Plusieurs jeunes ont fait l'objet d'une double mesure :

20

jeunes ont été accompagnés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (placement à domicile, AEMO, AEMO renforcée)

1

jeune était suivi par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Au DITEP Félix Eboué



14

mineurs étaient placés en famille d'accueil sur décision judiciaire

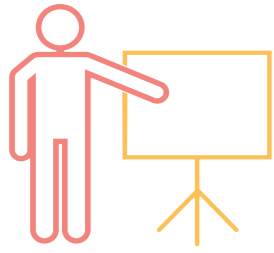


1

mineur a fait l'objet d'une mesure de milieu ouvert (AED).

Ces chiffres sont relativement stables par rapport aux années précédentes mais semblent encore indiquer un manque de repérage parmi les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.





L'ACTIVITÉ dans les dispositifs d'enseignement et insertion professionnelle

CHIFFRES CLÉS



2
Établissements
et services



127
bénéficiaires



90
Places



16 ans
moyenne
d'âge



7 mois
durée moyenne
de prise
en charge

Nos dispositifs d'enseignement et insertion professionnelle

Le Pôle Activités de Jour (Oise)

D'une capacité de 40 places, il propose des prises en charge éducatives de jour à des jeunes en rupture de projet ou en limite de rupture des dispositifs de droit commun. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale...

Le Pôle Activités de Jour contribue avant tout et directement aux missions publiques de l'Aide Sociale à l'Enfance, à savoir : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur ou jeune majeur confronté à des difficultés risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité ou de compromettre gravement son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel et social.

L'unité d'Enseignement Adapté (UEA)

D'une capacité de 50 places, elle accueille des jeunes qui sont confiés soit dans le cadre d'une assistance éducative, soit dans celui d'un accueil provisoire ou celui d'une AEMO (pour les demi-pensionnaires). Ces élèves sont en difficultés sociales et familiales en plus de présenter une situation d'échec scolaire. Certains jeunes accueillis dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative sont des mineurs non accompagnés (MNA) qui ne maîtrisent pas la langue française à leur arrivée et ont besoin d'un enseignement adapté et personnalisé.

L'Unité d'Enseignement Adapté (UEA) est organisée autour de 3 classes de niveau allant du CP à la 6ème intégrée et de 2 classes de préformation accueillant chacune entre 8 et 12 jeunes.

Les jeunes MNA constituent une part importante du public de jeunes accueillis : en 2021, ils ont représenté 34 % des effectifs accueillis.

PRÉCISIONS sur les enfants et jeunes suivis

Au cours de l'année, avant leur départ ou à la fin de chaque année scolaire, les élèves sont présentés à différents examens et passent des diplômes scolaires et sportifs :

17 MNA admis inscrits au DELF (Diplôme Élémentaire de Langue Française) sur 19

7 admis à la formation de secourisme APS (Apprendre à Porter Secours) sur 7

33 admis à l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1^{er} niveau) sur 33

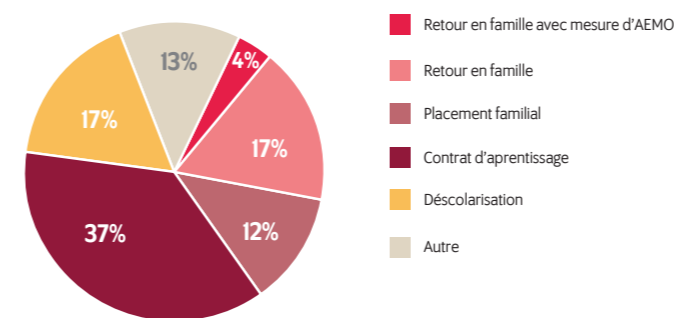
5 admis à l'examen interne de l'UEA pour les jeunes ayant un niveau fin de cycle primaire le DEAS (Diplôme d'Evaluation des Acquisitions Scolaires) sur 5

11 admis pour le CFG (Certificat de Formation Général) sur 11

Situation des jeunes de l'UEA et du PAJ à la sortie :

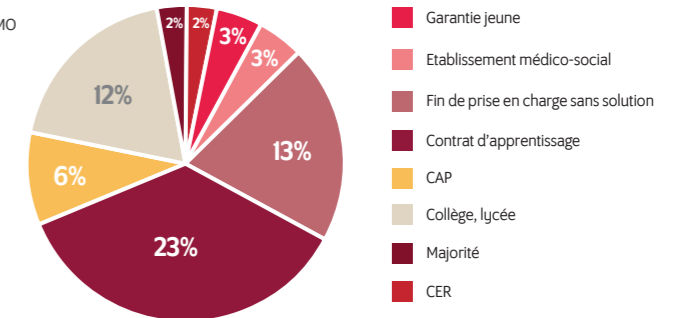
Situation à la sortie de l'UEA

Le nombre de contractualisation est moindre cette année en raison de la part importante de jeunes accueillis ayant moins de 16 ans et ne pouvant encore accéder à l'apprentissage au regard de leur âge.



Situation à la sortie du PAJ

Les 8 fins de prise en charge sans solution s'expliquent notamment par des fugues de longue durée et des orientations parfois brutales vers d'autres établissements très éloignés pour rapprochement familial ou en lien avec des problématiques de trafic, de violences, des délits, etc.



LA SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ de Plateforme i



11

ans d'existence



48

personnes
dans l'équipe

1,9 M€

de budget

482

personnes accompagnées,
dont 180 dans le cadre
de Teame

79

entreprises accompagnées
et 6 structures d'insertion par
l'activité économique

28

événements, formations et
sensibilisations organisées
pour des entreprises

2021 aura été une année de consolidation pour Plateforme i, afin d'accroître l'impact de nos actions auprès des personnes éloignées de l'emploi. Près de 500 personnes ont été accompagnées cette année par notre équipe, dans le cadre de nos différentes actions :

- Teame est un programme de remobilisation vers l'emploi et la formation, pour les jeunes de 16 à 25 ans. Associant un volet collectif, qui repose sur les principes de l'éducation populaire et de l'empowerment, et un volet individuel qui met en œuvre les enseignements de l'éducation spécialisée, ce dispositif réinvente l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, en les impliquant concrètement dans la création et la gestion d'un projet dont ils et elles sont les leaders.
- Pour Teame, l'année 2021 a été à la fois celle d'un doublement du nombre de jeunes participants, avec l'essaiage du programme sur de nouveaux sites, et d'une refonte du « kit pédagogique » pour renforcer l'outillage de nos équipes sur le terrain.
- C'est également en 2021 que nous avons pu tester des versions adaptées de Teame, en partenariat avec l'Education nationale (en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne), des Missions locales (à Paris et en Seine-Saint-Denis), avec le Service d'accueil de jour de SOS Jeunesse à Champigny-sur-Marne, et le Centre éducatif fermé de Port-Louis, en Guadeloupe.
- La fin d'année 2021 a été marquée par l'annonce du Contrat d'engagement jeune (CEJ) par le gouvernement, et par les travaux de préfiguration de cette réforme, auquel notre équipe a participé activement, afin notamment que Teame puisse s'y inscrire à l'avenir.
- Notre action en matière de recrutement inclusif a évolué en 2021 : nous avons également revu nos outils et méthodes, et formalisé une offre de services pour aider les employeurs à « Mieux recruter », via des modules de sensibilisation, de formation, et un accompagnement opérationnel au recrutement.
- C'est pour donner plus d'impact à ces actions que nous avons engagé un partenariat structurant avec Indeed, 1er site d'emploi mondial, afin que nos actions soient également proposées par leur équipe aux entreprises qui souhaitent évoluer vers des pratiques de recrutement plus inclusives.
- Nos activités de conseil auprès de structures d'insertion se sont également poursuivies en 2021. Nous avons notamment renforcé notre partenariat avec l'entreprise d'insertion Lemon Tri, qui intervient dans l'économie circulaire, afin de les aider à consolider leur modèle social en vue de leur essaiage sur de nouveaux sites. C'est d'ailleurs par une visite de leurs locaux de Pantin qu'a démarré notre journée d'équipe Plateforme i en septembre dernier !

Pour en savoir plus, le rapport d'activité 2021 de Plateforme i est disponible sur www.plateforme-i.fr

plateforme i
INCLUSION • INNOVATION • IMPACT



Photo prise à Plateforme i (Île-de-France)

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ de vie au travail

PRATIQUES LIÉES A L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOUTIEN

Accompagner les parcours professionnels

Outre les formations ciblées sur les problématiques métiers organisées par les établissements, des actions visant à accompagner les parcours professionnels se sont poursuivies, impulsées par la Direction Générale et notamment : l'organisation régulière de dispositifs de soutien à l'intégration des cadres hiérarchiques (session d'accueil et de formation, tutorat) et la revue du livret d'accueil associatif pour le nouveau salarié.

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures

Dans le cadre du plan de développement des compétences, comme chaque année, plusieurs certifications se sont terminées ou ont été initiées (surveillant de Nuit, Maitresse de Maison, VAE de Diplôme d'Éducateur spécialisé, CAFERUIS...) qui contribuent au renforcement de l'employabilité et à la sécurisation des parcours. De nouvelles formations dédiées aux chefs de service et directeurs sur les pratiques managériales ont été testées et les formations animées en interne se sont poursuivies : préparer animer une réunion CSE, conduire un entretien EAE avec EHPSOS, rédiger et déposer une offre d'emploi, contractualiser la relation de travail, droits et devoirs des salariés en arrêt... La campagne d'entretien d'accompagnement et d'évaluation a également été reconduite.

Soutenir les individus et collectifs

Le dispositif d'analyse des pratiques managériales à destination des chefs de services et des directeurs s'est poursuivi.

Les dispositifs de soutien psychologique (service joignable H24) et de soutien social à destination de l'ensemble des salariés ont été maintenus.

Enfin, dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, une charte de prévention et lutte contre les situations de harcèlements au travail a été travaillée. Après finalisation, elle sera déployée en 2022.

Cette charte a pour objet de :

- Définir la politique de l'association en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement moral et/ou sexuel au travail, ainsi que les agissements sexistes
- Fournir aux personnes victimes les moyens de s'informer, de se défendre et d'être rassurés par une procédure de traitement de leur situation.

PRATIQUES LIÉES AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA COHÉSION

Développer le dialogue social

Un outil numérique de pose des bons de délégations et de suivi des heures de délégation des représentants du personnel a été expérimenté avec les membres du CSE 78 de l'association. Suite à de bons retours, cet outil fourni par le prestataire Altays, sera déployé en 2022 au sein de l'ensemble de l'association. Les négociations annuelles avec les Délégués Syndicaux Centraux (DSC) portant sur un accord relatif à de nombreuses thématiques se sont également poursuivies (rémunération, temps de travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qualité de vie au travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

Favoriser le droit d'expression et l'accès à l'information

Un certain nombre d'actions ont été menées au sein des établissements de sorte à favoriser l'accès et le transfert d'information (outils numériques, webinaires informatifs). Les réunions de droit d'expression ont été réalisées comme chaque année. Le livret d'accueil de l'association a été revu et enrichi.

Favoriser l'équité et l'égalité professionnelle

L'index égalité professionnelle de l'association est de 78. En matière de rémunération, il n'y a en effet pas d'enjeu particulier du fait de l'application des grilles salariales de la CCN66. Des actions sont en revanche mises en place afin de favoriser la mixité de certains métiers (éviter notamment d'avoir un genre sur-représenté) et la diversité. Ont été rappelés à tous les dispositifs accessibles en

termes de formation (CPF, CEP) et la possibilité offerte aux salariés de déposer au niveau du Groupe SOS leur projet de création de dispositif s'ils le souhaitent (programme Emergence).

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION

Accompagner les changements

Outre les formations impulsées dans le cadre de la déclinaison des projets d'établissement et des changements qui peuvent s'opérer en matière de prise en charge ou d'évolution des publics, s'est poursuivi l'installation et le déploiement d'office 365 afin de favoriser le travail collaboratif.

Favoriser l'équilibre Vie au travail / Vie privée

En lien avec le contexte sanitaire, le télétravail s'est déployé ; il a été accompagné de partage de bonnes pratiques avec l'envoi de recommandations, le rappel du droit à la déconnexion en lien avec les chartes informatiques qui ont été mises à jour. L'accord de négociation annuel obligatoire (NAO) prévoit également des mesures en faveur de cet équilibre.

Mettre en pratique les chantiers de prévention

Parallèlement aux plans de prévention des risques identifiés au sein de chaque établissement, l'association a démarré une phase de test de la dématérialisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui se poursuivra en 2022. Un nouvel outil de recueil des ressentis des salariés « Wittyfit » a également été testé afin de mesurer la satisfaction au travail et le niveau de stress des professionnels. Il sera utile notamment sur les établissements, pour évaluer les actions mises en place et enrichir les plans de prévention des risques psychosociaux.



PRATIQUES DE PREVENTION DE PROMOTION DE LA SANTE AU TRAVAIL

Prévenir les risques professionnels et les accidents du travail

L'accompagnement des établissements dans la mise à jour de leur DUERP s'est poursuivi. La sensibilisation en matière de santé au travail qui s'était intensifiée l'an passé au vu des exigences du contexte sanitaire s'est poursuivie : mise à jour régulière des plans de continuité d'activité et protocoles Coronavirus, notamment en lien avec l'obligation vaccinale applicable au sein de certains des établissements. Les sessions de formation sur la bientraitance, la gestion de la violence et « l'analyse des causes et événements indésirables » ont été assurées.

Prévenir la pénibilité

Comme chaque année, une vigilance est notamment apportée aux salariés dont les missions se réalisent la nuit (matériel adapté, collation, repas chaud à disposition, attention particulière lors des entretiens annuels) et aux salariés exposés au port de charges (mise en place de la livraison dès que possible et adapté, mise à disposition de charriot pour le transport d'éléments lourds/volumineux...).

Prévenir les Risques Psycho-sociaux (RPS)

S'est poursuivie la formation « gestion des paradoxes » pour plusieurs équipes. Cette formation vise notamment à soutenir les professionnels dans leur pratique et les aider à formuler une question éthique de sorte à favoriser une prise de position éclairée.

En outre, comme évoqué, l'outil Wittyfit été déployé au niveau de l'association comme baromètre social. Les résultats sont analysés pour élaborer un plan d'action.



LA DÉMARCHE d'amélioration continue

2022 date d'application de la nouvelle politique qualité transverse aux secteurs Jeunesse, Séniors et Solidarités.

Elle définit les objectifs poursuivis et se traduit en principes d'actions au quotidien :

- Répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans nos établissements
- Promouvoir la bientraitance dans chacune de nos actions
- Renforcer la participation des personnes accueillies dans le processus de prise de décision
- Rendre accessible les documents institutionnels
- Contribuer au bien-être de la personne accueillie
- Construire le temps de l'accueil comme moment clé du parcours
- Renforcer le pouvoir d'agir de la personne accueillie
- Permettre une vie sociale épanouie des personnes accueillies
- Favoriser la formation et l'implication des professionnels
- Poursuivre les actions au service de la Qualité de Vie au Travail en collaboration étroite avec les services des ressources humaines

- Mener un programme autour de la promotion de la Bientraitance
- Renforcer la participation des professionnels aux décisions, encourager la prise d'initiatives et l'expression des talents
- Former les professionnels et leur permettre d'échanger autour de questionnements éthiques
- Favoriser l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles par les équipes
- Faciliter l'utilisation des outils numériques et notamment des logiciels métier / qualité

Ancrer l'établissement sur son territoire :

- Valoriser les missions des établissements et de l'association
- Ouvrir l'établissement sur l'extérieur, se faire connaître tant pour permettre une continuité de parcours qu'un partage de moyens sur le territoire
- Identifier les ressources du territoire nécessaires à la continuité et à la qualité de l'accompagnement
- Entretien et diversifier les liens avec ces structures



L'évaluation interne

17 établissements ont réalisé une évaluation interne en 2021 au cours de la dernière campagne d'évaluation interne.

Ces évaluations internes ont permis aux différentes structures de se questionner sur leurs pratiques et de réaliser un état des lieux, via le module Evaluation sur le logiciel Qualité AGEVAL. Les différents constats réalisés ont donné suite à la mise en place d'actions d'amélioration, elles-mêmes intégrées au plan d'action qualité de chaque établissement.

Dans le cadre de ces évaluations internes, les jeunes des différentes structures ont été sollicités pour répondre à des questionnaires portant sur le respect de leurs droits (droit à l'intimité, droit d'accès au dossier, droit à la confidentialité, droit à un accompagnement personnalisé etc.).

La participation des usagers

En 2021, les établissements et services ont été sollicités dans le cadre d'une enquête sur le thème de « La participation des usagers au fonctionnement des établissements ». Il a en effet été constaté des pratiques disparates dans les établissements en matière d'expression et de participation des personnes accompagnées. Cette enquête a permis de réaliser un état des lieux des pratiques dans les établissements. Des séances de travail ont été organisées en fonction de leur typologie d'accueil (hébergement / milieu ouvert) afin d'aborder les enjeux de l'instance de participation, la synthèse de l'état des lieux, les freins rencontrés et les besoins des équipes.

QUELQUES ÉLÉMENTS financiers

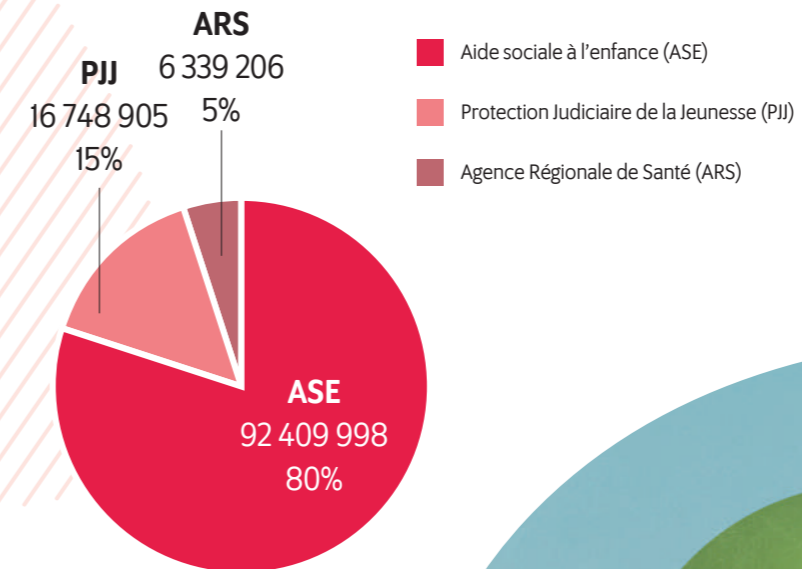
Le budget de Groupe SOS Jeunesse s'élève à

115 498 109 MILLIONS D'€

➤ **Les financements publics constituent la principale source de financement de l'association.** Les services et établissements de milieu ouvert, d'hébergement pénal et de formation et insertion pro sont très majoritairement financés par l'ASE, les établissements d'hébergement pénal sont financés par la PJJ et les DITEP par l'ARS.

➤ **En 2021, l'association a également bénéficié de financements privés via le mécénat engagé avec la Fondation 16h24.** Ces fonds sont destinés à financer les besoins spécifiques de jeunes suivis ou ayant été suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance. L'enveloppe de 2021 s'élevait à 30 000€. Le partenariat sera reconduit sur l'année 2022 pour un montant total de 50 000€. Ces fonds privés n'apparaissent pas dans le graphique ci-dessus car cette part représente moins de -1% de nos financements totaux.

Sources de financement



PERSPECTIVES pour 2022

Les perspectives 2022 sont nombreuses. Le périmètre de l'association va évoluer avec l'intégration au 1er janvier 2022 des activités de l'association Ciel de Case qui fait doubler le périmètre de nos activités protection de l'enfance en Guyane.

Nous aurons également en octobre, l'ouverture du CEF de Saint Nazaire, premier des six remportés dans le cadre des appels à projet à ouvrir. Nous verrons également l'ouverture d'une petite structure expérimentale de 4 places pour l'accueil d'adolescents en situation de prostitution. Un projet auquel nous sommes attachés et que nous espérons dupliquer s'il s'avère répondre aux besoins particuliers de ces jeunes.

Nous poursuivrons les négociations engagées avec les délégués syndicaux pour aboutir, nous l'espérons, à un accord global sur les rémunérations, la qualité de vie au travail et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de l'asso-

ciation GROUPE SOS Jeunesse. Le premier trimestre de l'année 2022 a déjà vu se formaliser un accord sur la prime pouvoir d'achat et la formalisation du recours au télétravail.

Enfin, dans la continuité du projet associatif et en lien avec les perspectives énoncées nous avançons sur la question du lien avec le champ de la recherche au travers différentes actions : une journée des salariés consacrée à la thématique « Ce que les chercheurs ont à dire aux praticiens de l'intervention sociale et éducative », le lancement d'un groupe de travail sur les données probantes et notre participation au groupe de travail sur la mesure d'impact social au sein du Groupe SOS.

Enfin, nous organiserons sur l'automne un séminaire de travail en milieu ouvert au sein de l'association, étape préalable à une journée d'étude associative sur cette thématique.

Une année riche et stimulante en perspective !



Flavie MEKHARCHI
Directrice générale adjointe de
l'association GROUPE SOS Jeunesse et
membre du Directoire



 @FlavieMEKHARCHI_pro
 Flavie Mekharchi

Photo prise par un jeune du CEF Océan-Indien (La Réunion)





Glossaire

| | | | |
|----------------|--|-----------------|---|
| AAH : | Administration ad'hoc | IGAS : | Inspection générale des affaires sociales |
| AED : | Action éducative à domicile | ITEP : | Institut thérapeutique éducatif et pédagogique |
| AEMO : | Action éducative en milieu ouvert | MECS : | Maison d'enfants à caractère social |
| AEMOR : | Action éducative en milieu ouvert renforcée | MDPH : | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| ARS : | Agence régionale de santé | MJIE : | Mesure judiciaire d'investigation éducative |
| ASE : | Aide sociale à l'enfance | MNA : | Mineur non accompagné |
| CADA : | Centre d'accueil pour demandeur d'asile | ONG : | Organisation non gouvernementale |
| CAES : | Centre d'action éducative et sociale | ONPE : | Observatoire national de la protection de l'enfance |
| CASF : | Code de l'Action Sociale et des Familles | PAJ : | Pôle d'activités de jour |
| CEF : | Centre éducatif fermé | PF : | Placement familial |
| CER : | Centre éducatif renforcé | PJJ : | Protection judiciaire de la jeunesse |
| CHRS : | Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale | SAARI : | Service d'accompagnement à l'autonomie résidentielle et à l'insertion |
| CIDE : | Convention internationale des droits de l'enfant | SAFE : | Service d'accompagnement familial et éducatif |
| CM : | Centre maternel | SAJE : | Service d'accueil de jour éducatif |
| CNAPE : | Convention nationale des associations de protection de l'enfance | SAPY : | Service d'accueil et de parcours yvelinois |
| DCAA : | Dynamique de la convention aux actes ! | SAU : | Service d'accueil d'urgence |
| DPJJ : | Direction de la protection judiciaire de la jeunesse | SESSAD : | Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap |
| EGPJ : | États généraux du placement judiciaire | UEA : | Unité d'enseignement adapté |
| ETP : | Équivalent temps plein | | |
| FJT : | Foyer jeune travailleur | | |

NOTES

GROUPE SOS Jeunesse

102C Rue Amelot - 75011 Paris

Tél. : 01 58 30 55 47

dg.Jeunesse@groupe-sos.org

<https://www.groupe-sos.org/jeunesse/>

 LinkedIn : GROUPE SOS Jeunesse

 Twitter : @GSOSJeunesse

GroupeSOS
Jeunesse